

## **GROUPE INGENIERIE EUROPE-GINGER**

Société anonyme au capital de 4 255 341 euros

Siège social : 11 rue Paul Baudry – 75008 Paris

RCS Paris B 412.350.274

### **Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale**

#### **Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire et, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des comptes consolidés du groupe.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

#### **I-5 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

Dans la continuité des bonnes années précédentes, le groupe a réalisé une croissance significative sur l'exercice 2008.

##### **I-5-1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

###### **Créations de société**

Pour son développement à l'international, le groupe a constitué au cours de l'exercice 2008

- une filiale russe, GINGER INVEST RUS, domiciliée à Moscou.
- une filiale algérienne, GINGER CEBTP, domiciliée à Alger.

###### **Réorganisation du pôle Télécoms**

La réorganisation en France métropolitaine du pôle Télécoms, engagée fin 2007, s'est poursuivie. Après le rattachement juridique de GINGER TELECOMS à CAMUSAT SA réalisé en juillet 2007, sa direction fonctionnelle a été reprise par les services de CAMUSAT SA. La rationalisation de l'organisation opérationnelle du pôle Télécoms a pour objectifs d'optimiser les moyens au marché.

###### **Participation des salariés**

L'harmonisation des mesures sociales au sein des différentes entités se poursuit et a conduit à un accord de participation Groupe signé le 26 septembre 2008.

##### **I-5-2 EVOLUTION DE L'ACTIVITE EN 2008**

En 2008, le groupe GINGER a poursuivi la croissance de son activité, malgré le ralentissement économique. Le chiffre d'affaires a progressé globalement de 6,3% par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, cette évolution de l'activité n'a pas été homogène dans toutes les branches du groupe :

- + 0,7% pour la branche Expertise,
- + 9,6% pour la branche Ingénierie,
- +13,6% pour le pôle Télécoms,
- -25,3% pour la branche Clés en Main – Maintenance.

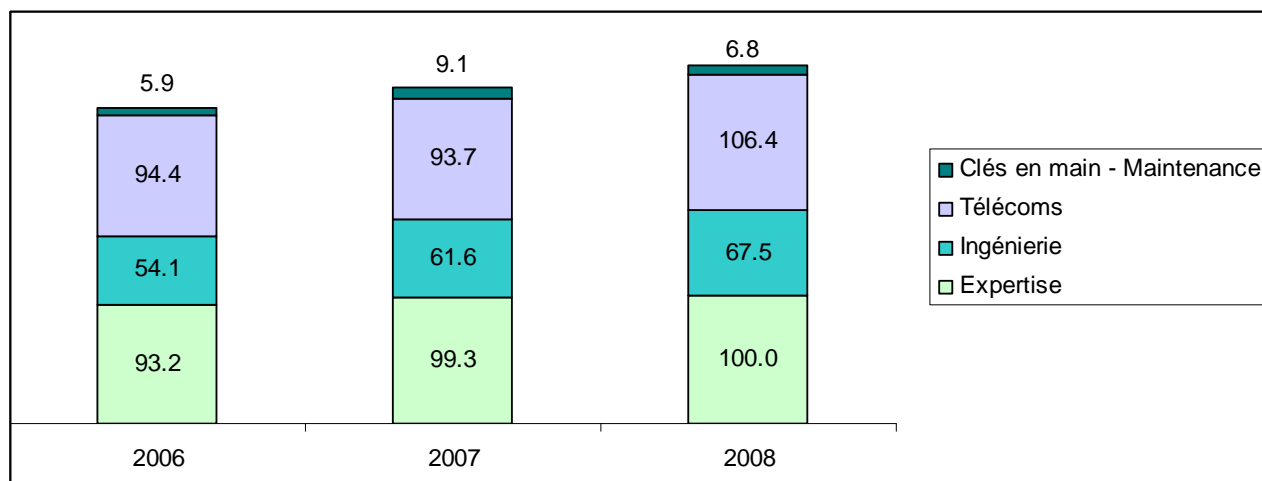
La rentabilité du groupe s'est de même fortement appréciée avec un résultat opérationnel de +20,5 % par rapport à 2007.

### **Sociétés composant les branches et pôle d'activités**

Dénomination sociale	Siège
<b>BRANCHE EXPERTISE</b>	
CEBTP-SOLEN S.A.S.	France métropolitaine
GINGER ALGERIE	Algérie
CAMAXA S.A.R.L.	Martinique
CATED S.A.R.L.	France métropolitaine
CEBTP DEMOLITION S.A.	France métropolitaine
GEODE SOLEN S.A.	Martinique
GEOLAB CARAIBES S.A.	Martinique
LBTP GUYANE S.A.	Guyane
LBTP NOUVELLE CALEDONIE S.A.S.	Nouvelle Calédonie
LTPP POLYNESIE S.A.E.M.	Polynésie française
GINGER GUYANE CARAIBES S.A.S.	France métropolitaine
TSF SA	France métropolitaine
SOPRONER INGENIERIE S.A.	Nouvelle Calédonie
SCI TIZOZIO	Martinique
<b>Branche Clé en Main - Maintenance</b>	
GINGER Bâtiment, Conception et Construction	France métropolitaine
SECHAUD & BOSSUYT CONSTRUCTEUR S.A.S	France métropolitaine
GINGER Expertise et Maintenance du Patrimoine (GEMP)	France métropolitaine
CIDES S.A.S.	France métropolitaine
<b>BRANCHE INGENIERIE</b>	
<b>Ingénierie de la construction</b>	
BEFS INGENIERIE SUD OUEST S.A.	France métropolitaine
EDI INGENIERIE S.A.R.L.	France métropolitaine
ETCO INGENIERIE S.A.	France métropolitaine
GINGER CONSTRUCTION S.A.S	France métropolitaine
OFFICE EQUIPEMENT REGIONAL S.A.S.	France métropolitaine
SEC BOS S.A.	Pologne
SECHAUD & BOSSUYT S.A.S.	France métropolitaine
SUDEQUIP S.A.S.	France métropolitaine
<b>Ingénierie de l'Environnement</b>	
CORSE INFRASTRUCTURE S.A. (CIE)	France métropolitaine
PARERA S.A.	France métropolitaine
GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES	France métropolitaine
STRATEGIS S.A.	France métropolitaine
<b>POLE TELECOMS</b>	
CAMUSAT S.A.	France métropolitaine
GINGER TELECOMS S.A.S.	France métropolitaine
APRIM NEDERLAND BV S.A.R.L.	Pays-Bas
CAMTEL S.A.	République Dominicaine
CAMUSAT INTERNATIONAL S.A.S.	France métropolitaine
CAMUSAT ROM S.A.R.L.	Roumanie
CAMUSAT SAL S.A.	Liban
MALICAM	Mali
SENECAM	Sénégal
CAMUSAT CAMEROUN	Cameroun
CAMUSAT CENTRAFRIQUE	République Centrafricaine
CAMUSAT GUINEE	République de Guinée
STTRM S.A.R.L.	Madagascar
<b>HOLDING &amp; AUTRES</b>	
GINGER S.A.	France métropolitaine
GINGER INFORMATIQUE	France métropolitaine
<b>INTERNATIONAL</b>	
GINGER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.S.	France
GINGER RUSSIE	Russie
GINGER QATAR	Qatar

## Évolution par secteur d'activité

### Chiffre d'affaires



**NB : les chiffres d'affaires « Holding et Autres » ne sont pas compris dans le graphe ci-dessus**

GINGER a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 283,2 M€ contre 266.4 M€ en 2007.

Le groupe a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de ses activités, hormis dans la branche Clés en Main-Maintenance avec une forte reprise du pôle Télécoms qui avait connu une stagnation en 2007.

Contributions semestrielles au chiffre d'affaires consolidé				
En M€	S1-2007	S2-2007	S1-2008	S2-2008
Expertise	49 129	50 150	50 037	49 959
Ingénierie	29 686	31 941	33.629	33.921
Télécoms	43 068	50 676	50 343	56 011
Clés en Main - Maintenance	4 209	4 866	4 401	2 353
Holding & Autres	1 314	1 391	1 086	1 464
<b>Total</b>	<b>127 406</b>	<b>139 024</b>	<b>139 496</b>	<b>143 708</b>
Répartition par semestre du chiffre d'affaires annuel				
	S1-2007	S2-2007	S1-2008	S2-2008
Expertise	49%	51%	50%	50%
Ingénierie	48%	52%	50%	50%
Télécoms	46%	54%	47%	53%
Clés en Main - Maintenance	46%	54%	65%	35%
Holding & Autres	49%	51%	43%	57%
<b>Total</b>	<b>48%</b>	<b>52%</b>	<b>49%</b>	<b>51%</b>

Par branche et pôle, la répartition du chiffre d'affaires des deux dernières années s'établit ainsi :

En M€	2007		2008	
Expertise	99.3	37.3%	100.0	35.3%
Ingénierie	61.6	23.1%	67.5	23.8%
Télécoms	93.7	35.2%	106.4	37.6%
Clés en Main - Maintenance	9.1	3.4%	6.8	2.4%
Holding & Autres	2.7	1.0%	2.5	0.9%
<b>Total</b>	<b>266.4</b>	<b>100%</b>	<b>283.2</b>	<b>100%</b>

**La branche Expertise** connaît un maintien de son chiffre d'affaires, qui ressort légèrement supérieur à celui de 2007 à hauteur de 100 M€, contre 99,3 M€ en 2007.

Durant cette année le marché de l'expertise dans le domaine de la construction est globalement resté stable tant en Métropole que dans nos implantations d'Outre Mer. On notera cependant une activité contrastée, avec notamment une croissance des activités de diagnostic, pathologie et de contrôle, qui est venue compenser une baisse dans l'activité géotechnique, liée principalement à la récession en matière de construction de bâtiments neufs, alors que l'activité de géotechnique dans le domaine des infrastructures est restée dynamique.

Parmi les près de 45000 contrats signés en 2008, citons à titre d'exemple : les études géotechniques et d'ingénierie pour un lot de la ligne LGV Ouest et 3 lots du LGV Est pour un montant total de 2,3 M€, le marché de contrôle environnemental de présence d'amiante sur le projet de construction de l'usine métallurgique pour KNS en Nouvelle Calédonie (1,5 M€), les diagnostics de façades des Ecoles de la Ville de Paris, les chantiers du tunnel de Marly ou encore la reconnaissance géotechnique sur la centrale hydraulique de Malgovert (Bourg Saint-Maurice 74) nécessitant une haute technicité de sondages pour le compte d'EDF.

Nous avons poursuivi des missions de reconnaissance géotechnique en Algérie pour le compte d'un consortium japonais dans le cadre du projet autoroutier Ouest/Est. Afin de conforter notre position et de développer notre activité en Algérie, nous avons créé une filiale GINGER CEBTP située à Alger.

**La branche Ingénierie** enregistre un chiffre d'affaires de 67.6 M€ en progression de 9,6% par rapport à 2007, confirmant ainsi les effets de la restructuration que nous avons opérée au cours des années 2006 et 2007. La Construction progresse de 13.8% après une croissance l'année dernière de 19%, consécutivement notamment à la réhabilitation du savoir-faire de Séchaud et Bossuyt en matière d'ouvrages complexes. L'Environnement croît de 5,4%, confirmant également les effets attendus du regroupement juridique d'un certain nombre de structures au sein d'une même entité.

Les développements les plus rapides et les plus prometteurs concernent en particulier les directions spécialisées de l'environnement créées en 2007 : « Déchets », « Sites et sols pollués », « trafics et circulation », ainsi que les activités portant sur les « Systèmes d'information géographique ». D'autres nouvelles directions seront créées en 2009.

La construction, quant à elle, a continué de bénéficier de la solidité des marchés publics (hôpitaux, équipements sportifs...), mais a commencé à souffrir de la contraction de la demande privée.

Parmi les missions les plus significatives obtenues en 2008, citons : la maîtrise d'œuvre de l'extension du Campus de Jussieu, la maîtrise d'œuvre des liaisons verticales du chantier des Halles à Paris, le diagnostic et l'élaboration du schéma directeur du système d'assainissement des communes de Sanary sur Mer et Bandol, la rénovation du Palais Maeterlinck à Nice, la restructuration de la Maison de l'Alsace à Paris, l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Port de Granville, le plan de prévention des risques du Nohain, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de villages de vacances Belambra (ex VVF), les études de réhabilitation des stations de pompage d'eau potable en Algérie, la maîtrise d'œuvre de l'hôpital pour enfants de Nice, les études du tunnel du centre de stockage de Guitrancourt, la maîtrise d'œuvre des centres de traitement de déchets de Romainville et de Roanne, la maîtrise d'œuvre de la station de pompage de Besançon, la maîtrise d'œuvre du Centre de gestion de la fonction publique de Haute Garonne.

**Le pôle Télécoms** enregistre un chiffre d'affaires de 106,4 M€, en hausse de 13,6 % par rapport à 2007. Cette croissance, principalement portée par l'activité réalisée dans les pays émergents, confirme la pertinence du positionnement à l'international. Les développements se poursuivent dans les zones Afrique (Guinée Conakry, Cameroun, Centrafrique, Sénégal) et Caraïbes (République Dominicaine). En France, l'activité a repris sur le second semestre suite aux renouvellements de contrats.

**La branche Clés en Main – Maintenance** présente un chiffre d'affaires à hauteur de 6,8 M€, en récession de l'ordre de 2 M€ sur l'année 2007. Cette perte de chiffre d'affaires est essentiellement due au report de démarrage d'un chantier clés en main sur le deuxième semestre 2009, étant précisé que l'activité maintenance avait enregistré un marché proportionnellement important sur 2007 qui n'a pas eu son équivalent sur 2008.

L'année 2008 a été marquée par la réalisation de différents projets, comme notamment l'achèvement de la construction d'une plateforme logistique de 2500m<sup>2</sup> équipée de chambres froides positives et négatives (- 24 ° C), la rénovation d'un bâtiment logistique de 50 000m<sup>2</sup> et le démarrage d'un chantier de réhabilitation d'une maison de retraite ou encore le recensement et diagnostique des ouvrages fluviaux pour le compte de VNF ( Voies Navigables de France ).

D'autre part 2008 a confirmé le développement de la branche Clés en Main – Maintenance du fait de la signature de nouveaux contrats qui portent aussi bien sur des opérations pour le compte d'utilisateurs (construction de 2000m<sup>2</sup> de bureaux incluant une forte dimension environnementale pour le compte d'une mutuelle) que sur des opérations conclues avec des investisseurs comme HSBC pour la construction d'un bâtiment de 1400m<sup>2</sup> à usage de laboratoire ou la réalisation d'un parc logistique de 214 000m<sup>2</sup> pour le compte du groupe CARNIVOR.

Par ailleurs la branche reste confiante sur ses perspectives de croissance du fait de son positionnement commercial auprès de clients tels que GECINA, CARNIVOR, DTZ, SNCF, VNF, EDF....

Le poste Holding et Autres regroupe principalement la société holding (GINGER SA), ainsi que la société GINGER Investment Management et ses filiales pour lesquelles le chiffre d'affaires est comparable à celui de 2007 et ressort à hauteur de 2,5 M€.

### **Résultat opérationnel**

Les résultats des branches et pôle, ainsi que celui du groupe, sont exprimés en « Résultat opérationnel » (RO), alors qu'auparavant ils étaient présentés en « Résultat opérationnel courant » (ROC). A noter cependant que l'écart entre le résultat opérationnel et le résultat opérationnel courant est marginal sur l'exercice 2008 (le RO et le ROC ressortent chacun à 15,3 M€ sur 2008)

En M€	2007		2008	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Expertise	8,9	70%	8,7	57%
Ingénierie	3,1	24%	3,5	23%
Télécoms	5,2	41%	5,2	34%
Clés en Main - Maintenance	0,9	7%	-0,3	-2%
Holding & Autres	- 5,4	-42%	-1,8	-12%
<b>TOTAL</b>	<b>12,7</b>	<b>100%</b>	<b>15,3</b>	<b>100%</b>

Au 31/12/2008, le résultat opérationnel (RO) du groupe GINGER s'établit à 15,3 M€ en croissance de 20,6%.

Les trois secteurs d'activité historiques du Groupe sont en progression tant au niveau des montants de résultat que des taux de marges opérationnels. L'activité Clés en main-Maintenance, compte tenu de son niveau de chiffres d'affaires a été plus exposée aux aléas conjoncturels. De plus, nous avons structuré cette branche au premier trimestre, en perspective des développements futurs, ce qui a d'autant plus pesé sur son résultat qui ressort à hauteur de - 0,3 M€.

### Évolution par zone géographique

En M€	2007 IFRS		2008 IFRS	
	CA	%	CA	%
France métropolitaine	194.2	72.9%	199.5	70.4%
Reste du monde	72.2	27.1%	83.7	29.6%
<b>Total</b>	<b>266.4</b>	<b>100%</b>	<b>283.2</b>	<b>100%</b>

En 2008, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe GINGER

- en France métropolitaine progresse de 2,7 %,
- hors de France progresse de 15,9 %

Par ailleurs il est à noter que le chiffre d'affaires « reste du monde » correspond au chiffre d'affaires réalisé par les sociétés étrangères ou localisées dans les DOM-TOM, ainsi que par les filiales métropolitaines réalisant 100% de leur activité à l'étranger : il ne tient pas compte des interventions de filiales françaises de GINGER hors de France métropolitaine et qui sont facturées directement en France.

#### I-5-3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin de renforcer l'image, la cohésion et la diversité des métiers au sein du Groupe, il a été décidé, à compter de début 2009, de faire précéder les raisons sociales des sociétés du Groupe par le nom « GINGER ».

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Depuis le 31 décembre 2008, aucun événement significatif susceptible d'avoir une influence sur les comptes n'est à signaler, le groupe ayant poursuivi ses activités dans le cadre normal de ses affaires.

#### DONNEES PREVISIONNELLES ET PERSPECTIVES 2009

La diversité et la complémentarité des métiers du groupe ont permis de mieux résister aux aléas conjoncturels. Cet atout a permis d'afficher des niveaux de croissance et de rentabilité conformes aux attentes, et ce, malgré un environnement perturbé.

Le contexte économique reste encore incertain pour 2009. Cependant, fort de la qualité de l'offre, de la complémentarité des métiers et du positionnement commercial, le groupe reste confiant quant à son avenir.

Historiquement présent sur les secteurs contribuant au développement durable, le groupe a su acquérir, à travers ses métiers, de fortes spécialisations et expertises qui le positionnent favorablement sur ce marché porteur.

Le groupe reste confiant en sa capacité de résistance grâce à un carnet de commandes de niveau historique et devrait bénéficier de l'opportunité de capter les retombées du plan de relance « 1000 projets » à court et moyen terme.

L'activité du premier trimestre de certaines branches a été affectée par des facteurs exogènes tels qu'une activité géotechnique touchée par des conditions économiques et climatiques difficiles en France, des grèves aux Antilles, ou encore l'activité Télécoms qui a subi une instabilité politique dans certains pays où ses filiales sont implantées (Madagascar et Guinée).

Ainsi, le chiffre d'affaires de GINGER s'établit au premier trimestre 2009 à 59,8 M€, contre 60,7 M€ au premier trimestre 2008, soit une baisse de - 1,6% (-2,0% à périmètre comparable). Il est rappelé que le groupe a acquis les 50% complémentaires à sa quote-part dans CEBTP Démolitions.

Par branche et pôle, le chiffre d'affaires du premier trimestre se répartit comme suit :

- Expertise : 22,7 M€ en diminution de - 4,6%
- Ingénierie : 15,4 M€ comparables au chiffre d'affaires de l'année dernière
- Télécoms : 19,7 M€ en croissance de + 3,4%
- Clés en Main – Maintenance : 1,3 M€ en baisse de 0,7 M€
- International / Holding : 0,65 M€ en croissance de 0,25 M€

Globalement les résultats du premier trimestre, compte tenu du contexte économique difficile, sont conformes à nos fourchettes de prévisions par branche ou pôle.

### **La branche Expertise**

Le marché du diagnostic et du contrôle des matériaux semble soutenu et devrait se maintenir sur 2009.

Les difficultés rencontrées dans le domaine de la géotechnique en 2008, en particulier sur le deuxième semestre, devraient pouvoir s'estomper au regard du plan de relance de l'état français, et à cet égard nos efforts commerciaux portent actuellement sur les Maître d'ouvrage publics (EDF, RFF..) en particulier dans le domaine des infrastructures.

Par ailleurs, le CEBTP SOLEN vient d'obtenir récemment :

- Le marché de pose et remise en états des piézomètres des Centrales nucléaires du COREST pour EDF,
- Le marché à bon de commande sur 4 ans pour diagnostic et analyse structurelle des bâtiments pour la ville de Paris,
- Le marché d'étude géotechnique pour la déviation du réseau de chauffage urbain préalablement aux travaux du tramway (T3 de porte de Charenton à la porte de Pantin).

### **La Branche Ingénierie**

La branche ingénierie a démarré l'année 2009 avec un bon carnet de commandes. L'important sera de le maintenir à un bon niveau, si possible comparable à 2008, en renforçant encore plus nos actions commerciales vers le secteur public et les très grands comptes privés (EDF, GDF, Sociétés d'autoroutes..) et d'une manière générale tous les acteurs économiques impliqués dans le plan de relance.

De plus l'ingénierie a amélioré son organisation métier et son système de prévision d'activités pour optimiser la gestion des ressources humaines en faisant appel au minimum aux compétences externes.

### **Le pôle Télécoms**

La croissance de l'activité à l'international devrait se poursuivre en 2009, avec l'ouverture de nouveaux territoires pour compenser ceux qui sont en légère régression. En France, les perspectives sont plus difficiles à sérier, mais nous pensons pouvoir maintenir un niveau d'activité comparable à celui de 2008, notamment en prenant des parts de marché chez de nouveaux opérateurs. De plus, nous lancerons un tout nouveau concept de pylônes « HAPPY LOW COST sustainable development for telecom » qui, nous l'espérons, devrait répondre à une nouvelle demande ou attente du marché.

Par ailleurs, le pôle Télécoms se positionne sur de nouveaux marchés et des marchés de niches pour développer et faire évoluer ses activités. Ainsi, nous continuons à nous intéresser aux énergies renouvelables, tant dans le domaine des télécommunications, que celui du raccordement de l'énergie solaire au réseau EDF.

## La branche Clés en Main et Maintenance

Dans un climat de morosité générale, les perspectives demeurent encourageantes pour 2009 au travers de la réalisation des contrats signés mais également du fait d'un renforcement de notre action commerciale qui a permis la détection de projets d'envergure avec des prospects identifiés. Ces actions permettront d'accroître la notoriété des sociétés de la branche et d'assurer la croissance de l'activité Clés en Main - Maintenance pour les années à venir.

L'activité gestion de patrimoine, qui a pris son essor en 2007, confirme son positionnement commercial avec des contrats récurrents signés auprès de clients nationaux tels que La Poste, Le Ministère des Finances, la SNCF, les Voies Navigables de France, l'EDF....

### I-5-4 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX

#### Evolution des comptes consolidés

#### Situation financière

L'endettement net consolidé du Groupe, en baisse de 10%, s'élève au 31/12/2008 à 22,6 M€ contre 25,4 M€ en 2007. Il se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans	
Dette Senior auprès des Etablissements de crédit (1)	Variable	4 000			non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit (2)	Variable	5 723	2 030		
Crédits baux et location financement	Fixe	2 152	2 981	596	
Autres dettes financières diverses	Fixe	23	267	48	
Intérêts courus non échus	Fixe	30			
Concours bancaires courants	Variable	22 191			
<b>Total dettes financières - courants</b>		<b>34 119</b>			
<b>Total dettes financières - non courants</b>			<b>5 279</b>	<b>644</b>	
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie- Liquidités et quasi liquidités</b>	Variable	-17 409			
(1) Taux Euribor 1 mois + marge 1,50%	<b>Total</b>	<b>16 710</b>	<b>5 279</b>	<b>644</b>	
(2) dont 4,5 M€ de tirage à 1 an reconductible	<b>TOTAL</b>		<b>22 633</b>		

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes compte tenu de la non compensation des soldes bancaires.

Les concours bancaires courants se montent au 31/12/2008 à 22,2 M€ (contre 24,2 M€ à fin 2007). A l'actif les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 17,4 M€. La trésorerie nette comptable s'établit donc à -4,8 M€ (contre -7,5 M€ à fin 2007).

La dette senior est constituée du crédit syndiqué mis en place en octobre 2002 pour restructurer les anciennes dettes et financer le programme de croissance externe. Sur les 42 M€ levés à l'origine, 38 M€ ont été remboursés. Par avenant à l'acte initial, la durée du crédit a été prolongée jusqu'au 12 novembre 2009.

Le crédit syndiqué est assorti d'un engagement de respect de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle pour les périodes closes au 30 juin et au 31 décembre. Le contrat de crédit initial a été aménagé afin qu'il soit adapté à la configuration actuelle du Groupe. Les principales modifications apportées par l'Avenant n°5 sont présentées au paragraphe 1-5-10 « risque de liquidité ».



## Évolution des données financières consolidées

### Évolution des résultats

En €	31/12/2008	31/12/2007
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>283 203 942</b>	<b>266 429 861</b>
Autres produits de l'activité	3 257 379	1 387 420
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>286 461 321</b>	<b>267 817 281</b>
Achats consommés et sous-traitance	-95 477 978	-85 652 091
Variation de stocks de produits en cours/produits finis	38 562	-5 661
Charges de personnel (yc interim, participation)	-110 036 489	-106 061 083
Autres charges de l'activité	-50 864 550	-49 102 009
Impôts et taxes	-6 205 324	-5 971 829
Amortissements	-5 215 282	-5 131 050
Provisions	-844 802	-43 098
Autres charges	-3 730 470	-2 510 764
Autres produits	1 207 045	503 148
<b>Résultat opérationnel courant avant opérations non récurrentes</b>	<b>15 332 033</b>	<b>13 842 844</b>
Résultats sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes	3 630	-826 040
Dépréciation de survaleurs	0	-300 000
Résultats des opérations non récurrentes	3 630	-1 126 040
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>15 335 663</b>	<b>12 716 804</b>
Coût de l'endettement financier brut	-2 711 205	-2 300 318
Produits financiers	436 513	552 280
Coût de l'endettement financier net	-2 274 692	-1 748 038
Autres produits financiers (1)	136 323	78 945
Autres charges financières (1)	-1 041 443	-766 084
<b>RESULTAT FINANCIER NET</b>	<b>-3 179 812</b>	<b>-2 435 177</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>12 155 851</b>	<b>10 281 627</b>
Charges d'impôt	-3 828 407	-3 571 258
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>8 327 444</b>	<b>6 710 369</b>
Attribuable aux Intérêts minoritaires	33 239	33 055
<b>Porteurs des Capitaux Propres de la société</b>	<b>8 294 205</b>	<b>6 677 314</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>8 327 444</b>	<b>6 710 369</b>
Résultat non dilué	2.027	1.581
Résultat dilué (2)	2.015	1.571

La maîtrise de notre masse salariale ainsi que de nos coûts de fonctionnement, nous a conduit à une progression significative de la rentabilité opérationnelle, avec un résultat opérationnel de 15,3 M€, en progression de 20,3% sur celui de l'année dernière et une amélioration de 0,6 point du taux de marge qui s'établit à hauteur de 5,4%.

L'augmentation de 10 M€ du poste « achats consommés et sous-traitance » est essentiellement due aux achats de matières premières, correspondant à la fabrication des pylônes pour l'activité des Télécoms.

Le résultat financier s'établit à - 3,2 M€ et représente 1,1 % du chiffre d'affaires, pourcentage légèrement supérieur à celui de l'an passé (0,9%). Il est à noter que nous avons maintenu notre taux de financement 6,07% en 2008 à un niveau comparable de celui de 2007, qui ressortait à hauteur de 5,96 et ce malgré une augmentation moyenne des taux de base sur la période de 0,6 point.

Il ressort un résultat avant impôts de 12,2 M€, représentant 4,3% du chiffre d'affaires, en hausse sensible par rapport à l'année précédente (10,3 M€, soit 3,9% du chiffre d'affaires).

L'exercice 2008 se solde sur un résultat net part du groupe bénéficiaire de 8,3 M€, contre 6,7 M€ en 2007, en progression de 24,2%, soit 2,03 € par action.

### Évolution des grands postes du bilan

En €	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>I - TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>47 594 344</b>	<b>47 680 915</b>
Goodwill	1	26 711 568	26 709 281
Autres immobilisations incorporelles	2	1 310 863	1 020 506
Immobilisations corporelles	3	16 748 237	17 085 288
Impôts différés Actif	4	1 216 857	965 095
Autres actifs financiers	5	1 606 819	1 900 745
<b>II - TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>152 516 289</b>	<b>145 186 589</b>
Stocks et travaux en cours	6	6 708 998	5 739 029
Créances clients et autres débiteurs	7	125 029 200	120 172 945
Autres actifs financiers	8	3 041 338	1 424 445
Créances d'impôts	8	327 596	1 167 875
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	17 409 156	16 682 294
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>200 110 633</b>	<b>192 867 504</b>
<b>I - CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>50 748 515</b>	<b>45 052 861</b>
Capital	10	4 255 341	4 241 132
Primes d'émission		12 406 375	12 243 540
Réserves consolidées		25 624 491	21 708 165
Résultat de l'exercice		8 294 205	6 677 314
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>50 580 412</b>	<b>44 870 151</b>
Intérêts minoritaires		168 103	182 710
<b>II - PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>11 016 888</b>	<b>15 348 770</b>
Emprunts et dettes financières	11	5 923 085	10 275 393
Avantages du personnel	13	1 428 451	1 436 738
Provisions	12	3 656 445	3 546 880
Passifs d'impôts différés	14	8 907	89 759
Autres passifs			
<b>III - PASSIFS COURANTS</b>		<b>138 345 229</b>	<b>132 465 873</b>
Dettes financières	16	34 119 539	31 768 505
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	15	101 997 441	99 257 537
Provisions	12	899 356	801 272
Dettes d'impôts	16	1 328 893	638 559
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>200 110 633</b>	<b>192 867 504</b>

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel « BFRo », regroupant les stocks, les créances clients, les dettes fournisseurs ainsi que les produits et charges constatés d'avance est de 93 jours de chiffre d'affaires (ratio calculé sur le CA hors taxe annuel) contre 89 jours de chiffre d'affaires à fin 2007.

Les créances et dettes sociales & fiscales constituent l'essentiel du Besoin en Fonds de Roulement non opérationnel qui représente un dégageant de 49 jours de chiffre d'affaires contre un dégageant de 48 jours à fin 2007.

Aussi, le Besoin en Fonds de Roulement du groupe s'établit à 32,3 M€ en 2008 contre 29,9 M€ en 2007 soit une augmentation de 8%. Celle-ci s'explique principalement par un accroissement des créances clients proportionnel à la croissance du chiffre d'affaires.

En nombre de jours, le Besoin en Fonds de Roulement représente 42 jours de chiffre d'affaires (ratio calculé sur le CA hors taxe annuel) contre 41 jours à fin 2007.

## Évolution du tableau de flux de trésorerie

en K€	31/12/2008	31/12/2007
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 294</b>	<b>6 677</b>
Amortissements des autres immobilisations incorporelles et	7 434	7 545
Intérêts des minoritaires	33	33
Reprise des provisions	-1 999	-2 159
Perte de valeur		300
Résultat de cession d'immobilisations	44	-142
Dérives de résultat	14	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		12
Impôts différés	-295	317
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>13 525</b>	<b>12 583</b>
Var. de stocks	-1 104	-828
Var. de produits constatés d'avance	-94	-2 593
Var. des créances opérationnelles	-7 748	-222
Var. des dettes opérationnelles	4 832	333
Var. des charges constatées d'avance	-480	335
Var. des créances non opérationnelles	1 944	68
Var. des dettes non opérationnelles	-294	-1 650
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-2 944</b>	<b>-4 557</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle</b>	<b>10 581</b>	<b>8 026</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et	681	1 285
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	706	700
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de participations	-1 002	-449
Intérêts reçus		0
Dividendes reçus		0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-4 383	-4 153
Acquisitions d'actifs financiers	-295	-616
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement</b>	<b>-4 293</b>	<b>-3 233</b>
Augmentation de capital ou apports	-1 696	-199
Dividendes versés aux minoritaires et aux associés de la mère	-699	-656
Variation des autres fonds propres	149	-123
Encaissements sur emprunts	6 196	1 687
Remboursement d'emprunts	-7 851	-8 206
<b>Flux de trésorerie lié à l'activité de financement</b>	<b>-3 901</b>	<b>-7 497</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRESORERIE</b>	<b>2 387</b>	<b>-2 704</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-7 524	-4 574
Effet de la variation du taux de change et divers	354	-246
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-4 783	-7 524
<b>Rapprochement avec les états financiers :</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 409	16 682
Concours bancaires courants	-22 191	-24 205
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-4 782</b>	<b>-7 523</b>

### Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle

Au 31/12/2008, les flux de trésorerie liés à l'exploitation s'améliore par rapport à 2007 et s'élèvent à 10,5 M€, contre 8 M€ en 2007, consécutivement à une marge brute d'autofinancement en amélioration de 1 M€ et une maîtrise des délais de rotation du besoin de fonds de roulement en variation de + 1,7 M€.

### Trésorerie nette liée à l'activité Investissements

Les flux nets des opérations liées aux investissements ont consommé – 4,3 M€, essentiellement dus aux investissements techniques et au paiement de participations financières. Le cash flow disponible avant financement ressort ainsi à hauteur de 6,3 M€ en amélioration de 1,5 M€ sur celui de l'année précédente.

### Trésorerie nette liée à l'activité de Financements

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a remboursé 7,9 M€ d'emprunts composés de 4,4 M€ de l'emprunt syndiqué, 2,6 M€ de crédits-bails et locations financières longue durée, et 0,9 M€ de crédits divers. L'achat d'actions propres a représenté 1,7 M€ et le paiement de dividendes 0,7 M€.

L'exercice 2008 se solde sur une variation positive de trésorerie de 2,4 M€, contre une consommation de 2,7 l'an passé.

## **Évolution des comptes sociaux (GINGER SA)**

### **Évolution des résultats**

<b>En K€</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Chiffre d'affaires	9 150	11 339	10 487	13 904	18 170	14 755
Frais de personnel	6 964	6 887	5 544	6 244	5 811	5 524
Résultat d'exploitation	-2 018	-2 488	-3 124	-2 405	-1 841	-2 491
Résultat financier	-4 921	-418	-722	7 170	1 592	8 036
Résultat exceptionnel	-1 622	-345	477	-489	-385	-1 182
Résultat net	-5 168	247	51	5 826	905	6 182

Le chiffre d'affaires de GINGER SA est essentiellement composé de redevances d'assistance facturées à l'ensemble des filiales françaises du groupe pour 5,7 M€, de refacturations d'assurances et d'honoraires de courtier d'assurances pour 1,9 M€, des salaires et frais des managers et dirigeants pour 1,9 M€, des traitements des paies et charges salariales pour 0,6 M€, de refacturations de loyers pour 0,5 M€. A ces montants s'ajoutent 3,9 M€ de facturations hors groupe concernant des prestations réalisées en sous-traitance par des filiales du groupe : CEBTP-SOLEN, GEMP, GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES, EDI, ETCO, SECHAUD & BOSSUYT et SUDEQUIP.

Au global, le chiffre d'affaires au 31/12/2008 de GINGER SA s'établit à 14,8 M€ contre 18,2 M€ en 2007. Cette variation s'explique par la diminution des contrats transversaux (baisses corrélatives des charges), la baisse des refacturations des assurances et des frais de management.

Le résultat d'exploitation ressort à -2,5 M€ contre -1,8 M€ l'année précédente.

A noter :

- la diminution du poste « Autres achats et charges externes » de 2,2 M€ par rapport à 2007 provenant essentiellement de la variation de sous-traitance par les filiales (réduction de 2,5M€)
- et la réduction des frais de personnel de 0,3 M€, après une baisse déjà constatée de 0,4M€ entre 2007 et 2006.

Le résultat financier s'établit à +8 M€. Il prend notamment en compte 8,7 M€ de dividendes versés par les filiales, des dépréciations financières pour 2,7 M€ et des reprises sur provisions financières de 2,9 M€.

Après un produit d'impôt société de 1,8 M€ résultant de l'intégration fiscale, le résultat net ressort positif à 6,2 M€ contre 0,9 M€ en 2007.

## Évolution des grands postes du bilan

Le total du bilan s'établit à 67,6 M€ contre 56,4 M€ en 2007. Cette variation s'explique principalement par :

A l'actif :

- une baisse de 1,7 M€ du poste « participations » générée par la cession de titres à des filiales (reclassement de la structure juridique du groupe pour 2,3 M€), ainsi que par une reprise net de dépréciation de titres de 0,6 M€ ;
- une augmentation de l'actif circulant de 12,0 M€ principalement due à
  - un accroissement sensible des créances en compte courant avec les filiales (+11,6 M€)
  - une amélioration de la trésorerie et des valeurs mobilières (+0,6 M€)

Au passif :

- le remboursement de 4,4 M€ de l'emprunt syndiqué et l'optimisation de la trésorerie groupe ont permis une réduction de l'endettement financier de 2 M€,
- une augmentation du poste fournisseurs (+ 3,1M€), essentiellement avec les filiales du groupe,
- une augmentation des dettes d'impôts (impôt sur les sociétés : + 0,8 M€)
- une diminution des dettes sur immobilisations (- 0,8 M€)
- une augmentation des comptes courants des filiales du groupe de 5,2 M€.

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Date d'arrêté	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	4 255 341	4 241 132	4 225 240	4 225 240	4 225 240
<b>Nombre d'actions</b>					
- ordinaires	4 255 341	4 241 132	4 225 240	4 225 240	4 225 240
- à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- Par conversion d'obligation					
- Par droit de souscription					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 754 568	18 169 894	13 904 164	10 486 743	11 239 332
Résultat avant impôt, participation, dot. amort. & prov.	3 877 396	-7 201 004	4 024 453	1 764 834	-2 847 135
Impôts sur les bénéfices	-1 844 302	-1 539 266	-1 549 831	-3 420 567	-3 497 182
Participation des salariés	25 622				
Dot. amortissements et provisions	485 736	-6 566 831	-251 219	5 134 050	403 478
Résultat net	6 181 612	905 093	5 825 503	51 351	246 569
Résultat distribué	1 063 835	848 226	631 252		
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, particip., avant dot. amort., provisions	1,34	-1,33	1,36	1,23	0,15
Résultat après impôt, participation, dot. amort. & prov.	1,45	0,21	1,38	0,01	0,06
Dividende attribué	0,25	0,20	0,15		
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	35	41	36	37	47
Masse salariale	3 998 952	4 326 443	4 433 590	3 909 691	4 924 443
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 524 806	1 484 630	1 810 550	1 634 323	1 962 985

*NB : en 2007, le résultat comprend une perte sur titres de 8.553.057 € qui étaient intégralement dépréciés et qui ont fait l'objet de reprise de provision sur l'exercice ; cela explique le montant significatif du résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements & provisions.*

## I-5-5 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

### I-5-5-1 : EVOLUTION DU TITRE DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE

**EN BREF :**

Code ISIN : FR 45023

4 255 341 titres

54,71 % de flottant au 28 février 2009

5 330 titres / jour en moyenne

**I-5-5-1-1 Principales données boursières aux 31 décembre 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 en € (sauf indication contraire)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Nombre d'actions au 31 décembre</b>	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 241 132	4 255 341
<b>Capitalisation boursière au 31 décembre en MC</b>	69	95	75	63	49	72.8	89.0	46.3
<b>Cours plus haut</b>	17	22.49	23.05	18.73	19.46	17.23	24.90	20.98
<b>Cours plus bas</b>	15	21.06	12.62	11.9	10.35	11.28	17.00	10.38
<b>Cours moyen annuel</b>	16.2	21.79	18.71	14.68	14.7	14.45	21.72	14.28
<b>Derniers cours</b>	16.35	22.45	17.75	15	11.65	17.23	20.98	10.89
<b>Volume moyen quotidien</b>	12 680	7 958	6 436	7 117	14 875	10 607	7 967	5 330
<b>BPA avant survaleur</b>	1,24	1,78	0,62	1,00	0,40	1,30	1,65	1,95
<b>BPA après survaleur</b>	1,08	1,13	-0,11	0,66	0,24	1,30	1,57	1,95

## Tableau de synthèse

ANNÉE	MOIS	COURS COTÉS (en euros)			VOLUME DES TRANSACTIONS	
		Moyen	Plus haut	Plus bas	Total	Moyen quotidien
2003	Janvier	22.49	23.05	22.24	48 317	2 196
	Février	16.96	21.90	13.75	110 486	5 524
	Mars	15.46	17.00	14.20	37 864	1 803
	Avril	17.13	20.00	15.90	55 334	2 767
	Mai	20.94	22.40	20.00	72 603	3 529
	Juin	20.62	22.00	19.26	218 155	10 869
	Juillet	20.95	21.96	20.26	50 352	2 352
	Août	21.26	22.59	20.40	129 562	6 170
	Septembre	21.39	22.45	20.80	94 589	4 300
	Octobre	14.23	16.93	12.62	563 616	24 505
	Novembre	15.52	16.61	14.00	125 230	6 262
	Décembre	17.19	17.75	16.70	135 144	6 435
2004	Janvier	18.13	18.73	17.00	263 562	12 551
	Février	15.95	18.36	13.50	200 601	10 030
	Mars	12.84	13.99	12.00	209 598	9 113
	Avril	12.50	14.10	11.90	101 637	5 082
	Mai	13.41	14.09	12.87	55 385	2 637
	Juin	14.82	16.33	13.03	225 535	10 252
	Juillet	15.79	16.18	15.30	34 791	1 581
	Août	14.82	15.45	14.22	27 104	1 232
	Septembre	15.06	15.80	13.49	164 879	7 495
	Octobre	13.63	14.00	13.13	87 959	4 189
	Novembre	14.16	14.85	13.15	203 655	9 257
	Décembre	15.05	15.34	14.70	275 697	11 987
2005	Janvier	17.16	19.00	15.02	375 037	17 859
	Février	18.71	19.46	17.67	216 088	10 804
	Mars	16.68	18.27	14.79	348 150	16 579
	Avril	15.61	16.38	14.75	262 592	13 130
	Mai	14.87	15.30	14.54	124 101	5 641
	Juin	13.50	14.37	12.61	371 248	16 875
	Juillet	14.29	15.25	13.37	346 857	17 321
	Août	14.94	15.17	14.39	141 247	6 141
	Septembre	15.31	15.95	14.46	284 752	12 943
	Octobre	12.61	16.30	11.37	693 040	33 002
	Novembre	11.82	12.37	11.63	112 957	5 134
	Décembre	10.87	11.65	10.35	484 477	23 070
2006	Janvier	11.88	12.33	11.28	228 476	10 385
	Février	12.77	12.95	12.50	312 191	15 610
	Mars	12.40	14.20	11.83	314 208	13 661
	Avril	15.47	15.85	15.20	561 829	31 213
	Mai	14.92	16.05	13.75	273 230	12 420
	Juin	14.51	15.21	14.02	158 925	7 224
	Juillet	13.89	14.50	13.20	73 789	3 514
	Août	14.45	14.65	14.20	52 005	2 261
	Septembre	14.63	14.90	14.46	100 821	4 801
	Octobre	15.48	16.15	14.90	167 990	7 636
	Novembre	15.95	17.15	15.56	283 552	12 889
	Décembre	17.09	17.23	17.00	107 929	5 680
2007	Janvier	18.56	18.88	17.00	254 845	11 584
	Février	20.58	21.50	18.48	418 725	20 936
	Mars	20.21	22.20	18.50	118 934	5 406
	Avril	23.60	24.80	21.90	265 405	13 969
	Mai	24.38	24.65	23.00	131 621	5 983
	Juin	23.36	24.90	20.50	157 157	7 484
	Juillet	21.80	22.00	21.00	76 667	3 485
	Août	20.30	21.30	19.16	139 381	6 060
	Septembre	21.47	22.00	20.12	103 051	5 153
	Octobre	23.69	24.90	21.32	173 885	7 560
	Novembre	22.16	24.15	19.90	149 640	6 802
	Décembre	20.65	21.00	20.10	58 853	3 098
2008	janvier	18.26	20.98	12.82	116 083	5 277
	février	14.52	17.00	13.32	118 205	5 629
	mars	13.12	13.85	12.56	89 017	4 685
	avril	14.68	15.40	12.76	152 366	6 926
	mai	14.16	14.99	13.07	159 106	7 576
	juin	14.63	15.40	13.88	232 784	11 085
	juillet	14.35	15.00	13.99	183 344	7 971
	août	14.52	14.97	14.13	14 438	688
	septembre	14.63	15.19	14.11	152 195	6 918
	octobre	14.07	16.29	12.40	66 797	3 036
	novembre	12.71	13.20	12.18	33 791	1 690
	décembre	11.28	12.40	10.38	34 498	1 643

Source : GINGER sur la base de données Euronext Paris

### **I-5-5-1-2 Évolution du cours de bourse GINGER, en €**

Cours d'introduction le 20 novembre 2001	15.00 €	Cours au 31 décembre 2008	10.89 €
---	---------	------------------------------	---------

### **I-5-5-1-3 Évolution du cours de bourse et des volumes de transaction depuis le 20 novembre 2001**

L'action GINGER (code ISIN FR0000045023) est cotée depuis le 20 novembre 2001, elle a été admise sur le segment Next Prime d'Euronext en mars 2002 et elle est cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris SA depuis janvier 2005.

En 2008, le cours de bourse a oscillé dans une fourchette comprise entre 10,38 € et 20,98 €.

Au 31/12/2008, le titre a clôturé à 10,89 €. A cette date, la capitalisation boursière s'élevait à 46,3 M€.

En 2008, les échanges ont porté sur une moyenne de 5 330 titres par jour, soit un montant de transactions d'environ 76 K€ par jour. Les capitaux échangés se sont élevés à un total de 17,5 M€ sur l'année.

### **I-5-5-1-4 Contrat de Liquidité**

Depuis son introduction en Bourse, le 20 novembre 2001, la société GINGER dispose d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire mandaté à l'effet d'intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions GINGER.

L'ancien contrat de liquidité contracté le 16 août 2007 avec la société CM-CIC Securities a pris fin le 6 juin 2008. Un nouveau contrat de liquidité a été conclu avec SG SECURITIES le 4 juin 2008, avec effet au 6 juin 2008.

Ce contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment aux dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Il est également conforme à la nouvelle Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement en date du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.

### **I-5-5-1-5 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2009**

JLS Management est la société holding détenue à hauteur de 99,6% de son capital par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen, qui a pour activité la gestion de participations et le conseil en management de crise.

Conjointement JLS Management et Monsieur Jean-Luc Schnoebelen détiennent 38,20 % du capital et 54,63 % des droits de vote au 29 février 2008.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'actionnaires représentant plus de 5% du capital et des droits de vote autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-après. Les actionnaires ne sont liés par aucun pacte ou action de concert. Aucun récent franchissement de seuil n'a été déclaré à la société.



Les franchissements des seuils suivants ont été déclarés à la société :

- Le 24 septembre 2008 la société PARCOM QUOTED EQUITY MANAGEMENT B.V. (PQEM) a informé la société qu'elle détenait à cette date 373.735 actions représentant 8,81% du capital social et 6,13% des droits de vote. Au 28 février 2009, elle en détient 418.938 actions représentant 9,84 % du capital et 7,05% des droits de vote.

<b>SITUATION AU 28 février 2009</b>				
	<b>Capital</b>		<b>Droits de vote</b>	
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>%</b>	<b>Nombre de droits vote</b>	<b>%</b>
JLS & JLS MANAGEMENT	1 625 471	38.20%	3 247 090	54.63%
PQEM	418 938	9.84%	418 938	7.05%
SOCADIF	261 794	6.15%	487 170	8.20%
JG CAPITAL MANAGEMENT	224 389	5.27%	224 389	3.78%
AUTO CONTRÔLE	167 257	3.93%	0	0.00%
CACEIS BANK LUXEMBOURG	117 679	2.77%	117 679	1.98%
CREDIT SUISSE ZURICH	106 460	2.50%	106 460	1.79%
STATE STREET BANK AND TRUST COMP	84 073	1.98%	84 073	1.41%
METROPOLE SMALLCAP	74 030	1.74%	74 030	1.25%
AUTRES PUBLIC	1 175 250	27.62%	1 183 936	19.92%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 255 341</b>	<b>100%</b>	<b>5 943 765</b>	<b>100%</b>

#### **I-5-5-1-6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- La structure du capital de la société ne nécessite aucun commentaire particulier, la société JLS management et Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN détiennent ensemble, au 31 décembre 2008 54,63% des droits de vote de la société.
- Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert des actions de la société.
- Le tableau ci-dessus vous informe des actionnaires de la société dont nous avons connaissance.
- Les sociétés JLS management, SOCADIF et Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN détiennent, comme indiqué au tableau ci-dessus des actions ayant un droit de vote double. Conformément à l'article 31 1 des statuts ce droit de vote double s'applique à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans.
- Il n'existe aucun accord entre les actionnaires dont la société a connaissance susceptible d'entraîner des restrictions au transfert des actions ou/et à l'exercice des droits de vote.
- Les statuts peuvent être modifiés dans les conditions légales visées aux articles 25-2 et 31 3 des statuts, savoir la majorité des deux tiers des voix.

- Les membres du Directoire sont nommés, conformément à la loi par le Conseil de surveillance pour une durée de 4 ans conformément à l'article 15 des statuts.
- Le Directoire bénéficie de certaines délégations de compétence en matière d'augmentation de capital. Celles-ci sont visées au 1-5-5-2 du présent rapport.
- Aucun accord conclu par la société et les sociétés qu'elle consolide ne sont susceptibles d'être modifiés en cas de changement de contrôle de la société.
- Nous vous indiquons enfin qu'aucun accord ne prévoit le versement d'une indemnité pour les membres du Directoire ou certains salariés de la société s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

#### 1-5-5-2 DELEGATION EN COURS DE VALIDITE

Le tableau ci-après fait apparaître les délégations en cours de validité au 31 décembre 2008, consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire.

<b>Date de la décision</b>	<b>Nature de la décision</b>	<b>Montant maximum autorisé</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Expiration de la délégation</b>	<b>Utilisation faite</b>
<b>14/06/2006</b>	Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	300 000 actions	38 mois	14/08/2009	Néant
<b>11/06/2008</b>	Emission d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux du groupe en dehors d'un PEE	300 K€	18 mois	11/12/2009	Néant
<b>12/06/2007</b>	Augmentation de capital avec maintien du DPS	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
<b>12/06/2007</b>	Augmentation de capital par incorporation bénéfices réserves ou primes	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
<b>12/06/2007</b>	Augmentation du plafond de l'émission	15% de l'émission initiale	26 mois	12/08/2009	Néant
<b>12/06/2007</b>	Emission d'actions ou de valeurs mobilières en cas d'OPE initiée par la société	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
<b>12/06/2007</b>	Emission de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances	30M€	26 mois	12/08/2009	Néant
<b>12/06/2007</b>	Emission d'actions réservée aux salariés adhérents au PEG	300 K€	26 mois	12/08/2009	Néant
<b>11/06/2008</b>	Achats, conservations ou transferts des actions de la Société	5% ou 10% du capital	18 mois	11/12/2009	Voir le point 1-5-5-4
<b>11/06/2008</b>	Réduction de capital par annulation d'actions	10% du capital	18 mois	11/12/2009	Néant
<b>11/06/2008</b>	Emission d'OBSAAR	2M€	18 mois	11/12/2009	Néant

#### 1-5-5-3 OPERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Aucune déclaration des mandataires sociaux relative à des opérations sur les titres de la société n'a été portée à la connaissance de cette dernière au cours de l'exercice.

#### 1-5-5-4 : PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008, dans sa septième résolution, a autorisé le Directoire, en remplacement du programme précédent, à racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivantes du Code du Commerce, en vue, par ordre de priorité de :

1. d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
2. de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code du Commerce,
3. d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
4. d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code du Commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du Commerce ;
5. de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
6. de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
7. d'annuler éventuellement les actions.

Le Directoire est autorisé à acheter, en une ou plusieurs fois, par tous moyens ou à tout moment, des actions de la société dans la limite de 5 % du capital social en vue de leur conservation ou 10% pour remise ultérieure en paiement ou d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport, au prix maximum d'achat de 37 euros.

Cette autorisation a été donnée au Directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008, soit jusqu'au 18 décembre 2009.

#### **Bilan du programme de rachat d'actions GINGER**

En application des autorisations données par les Assemblées Générale Mixte du 12 juin 2007 et 11 juin 2008, la société a procédé en 2008 aux opérations suivantes :

- Dans le seul cadre de l'objectif 1 d'animation du marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF :
  - à des achats au prix moyen de 14,372 euros par action, soit un montant total de 3 602 921 euros pour 250 675 actions représentant 5,89 % de son capital social ;
  - à des ventes au prix moyen de 14,678 euros par action, soit un montant total de 1 906 418 euros pour 129 875 actions représentant 3,052 % de son capital social.
  - Au 31 décembre 2008, 44 859 actions étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La valorisation des flux cumulés se ventile ainsi :

	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>
Nombre de titres	250 675	129 875
Cours moyen de la transaction	14,372	14,678
Montants	3 602 921 €	1 906 418 €

- Dans le cadre d'achats d'actions propres directement sur le marché :
  - Au cours de l'exercice 2007, 16 500 actions ont été achetées pour un montant de 340 979,09 €, soit un cours moyen pondéré d'achat de 20,66 € par action.
  - Au cours de l'exercice 2008, 101 687 actions ont été achetées pour un montant de 1 432 994,25 €, soit un cours moyen pondéré d'achat de 14,09 € par action.
  - Au 31 décembre 2008, le portefeuille d'actions auto détenues directement par la société s'élevait à 118 187 actions, soit un cours moyen pondéré d'achat de 15,00 € par action.

### TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres Au 31 décembre 2008	
---	--

% de capital détenu de manière directe ou indirecte :	3,83 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 :	42 246
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2008 :	163 046
Valeur comptable du portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 :	890 038,35 euros
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2008 :	2 380 157,06 euros

#### Descriptif du programme

Une nouvelle autorisation, pour une durée de dix-huit mois, sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009 afin de remplacer l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder la limite de 10 % du capital social ou de 5% du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de ce programme ne peuvent amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

En conséquence, le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de cette nouvelle autorisation ne peut excéder 425 434 actions, correspondant à un montant maximum de 12.766.023 €, susceptible d'être versé par la Société à ce titre, sur la base du prix maximum d'acquisition visé ci-dessous.

L'acquisition, la cession, le transfert de ces actions peuvent être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, sous réserve que celles-ci soient intégralement réglées en numéraire, aux époques que le Directoire appréciera.

Le prix unitaire maximum d'achat par action est fixé à 30 €.

En cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus sont ajustés en conséquence.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions dans le cadre des objectifs suivants correspondant aux dispositions du règlement n°

2273/2203 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 ou aux pratiques de marché admises par l'AMF:

a) d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,

b) d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et notamment :

- de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,

- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,

- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du Commerce;

c) de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;

d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société;

e) d'annuler éventuellement les actions ; cet objectif impliquant toutefois l'adoption par la présente Assemblée Générale statuant à titre Extraordinaire de la neuvième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation;

Cette nouvelle autorisation sera donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée, soit jusqu'au 11 décembre 2010.

#### 1-5-5-5 : ACTIONNARIAT SALARIÉ

##### Participation des salariés au capital de la société GINGER

Au 31 décembre 2008 les salariés du groupe GINGER détenaient 49.860 actions de la société GINGER, représentant 1,17 % du capital social, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe.

##### Stocks Options

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2005, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2004, a décidé de consentir 42.100 options de souscription d'actions à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés qui lui sont liées, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis à l'article L 225-18 du Code de commerce.

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté dans les tableaux ci après :

## INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	
	Plan n°1
Date d'assemblée	02/06/2004
Date du Conseil d'administration	19/01/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	42 100
- les mandataires sociaux	5 000
- dix premiers attributaires salariés	25 100
- autres salariés	12 000
Point de départ d'exercice des options	19/01/2009
Date d'expiration	19/01/2012
Prix de souscription (décote 5%)	15.24 €
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/08	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours d'exercices antérieurs	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours de l'exercice	1 666
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	23 434

La dilution potentielle maximale qui pourrait découler de l'exercice de 100% des options de souscription attribuées à ce jour est donc de 0,55%

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'expiration
Options consenties en 2008 aux mandataires sociaux :	néant		
Options levées durant l'exercice	néant		
Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'expiration
Options consenties en 2008 aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des stocks options, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé	<b>néant</b>		
Options levées durant l'exercice			

### 1-5-6 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 1-5-6-1 : REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

##### Rémunérations versées aux Membres du Directoire

La rémunération et les avantages en nature versés à Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN, Président du Directoire ainsi qu'à Monsieur Eric MARIE de FICQUELMONT, Directeur Général jusqu'au 22 février 2008, ont été les suivants

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages en nature	Rémunération annuelle brute		Avantages en nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Jean-Luc	SCHNOEBELEN	460 000	140 000	21 724	460 000	0	21 724
Eric	MARIE DE FIQUELMONT	75 000	0	837	337 087	40 500	2 092
Jean-Pierre	RICHE				27 649	0	430

Les autres membres du Directoire sont titulaires de contrats de travail avec GINGER ou ses filiales et ont perçu les sommes suivantes au titre de l'exercice 2008 :

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature	Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Françoise	CHEVALIER	173 479	0	0	173 479	0	0
Gilles	LESERVOT	220 000	0	21 144	220 000	13 555	19 195
Gérard	PAGET	190 000	0	4 417	190 000	12 000	4 417
Eric	BLANCHARD	141 396	0	4 373	147 500	11 000	4 229
Gerald	MILLE				160 375	11 000	2 314

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 1<sup>er</sup> alinéa du Code de commerce, nous vous précisons la nature des avantages de toute nature perçus par les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 2<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce nous vous indiquons le montant des rémunérations et les avantages de toute nature perçus par les membres du Directoire dans des sociétés contrôlées par GINGER ou qui contrôlent GINGER au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

La part variable correspond à des bonus versés semestriellement et comprenant un bonus collectif et un bonus individuel réparti entre les membres en fonction d'objectifs préalablement définis par chacun d'eux.

Pour 2008, la part variable correspond au bonus individuel du Président du Directoire versé semestriellement, le Groupe a provisionné 205 K€ au titre de la part variable de la rémunération du Président du Directoire pour le second semestre 2008.

De plus l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite due à madame Françoise Chevalier au 31 décembre 2008 s'élève à hauteur de 58 488 € contre 51 623€ à fin 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 3<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce nous vous indiquons qu'aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris par la société à l'égard des membres du Directoire.

#### Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance et au Censeur

Le montant global des jetons de présence versés en 2008 aux membres du Conseil de surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 80.100 € conformément à la décision votée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2007.

Par sa séance du 13 mai 2008, le Conseil a décidé de répartir ces jetons de présence sur la base :

- d'une part fixe de 2.500 €, les sommes de 6.000 € et de 4.000 € ayant respectivement été attribuées à Messieurs DESCARPENTRIES et MONTAGNER, en leur qualité de Président et de vice Président du Conseil,
- d'une part variable liée à l'assiduité, fixée à 1.000 € par participation aux séances du Conseil de surveillance, d'une part, et aux différents Comités, d'autre part.

Conformément à ces principes, la part fixe s'est élevée à 26.100 € et la part variable à 54.000 €.

La répartition de ces jetons de présence, effectuée en 2008, entre les différents membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2007 est la suivante :

		2008		2007	
		Part Fixe	Part Variable	Part Fixe	Part Variable
Léo	APOTHEKER	0	0	857	3 143
Jean-Pierre	BABEL	2 000	3 000	0	0
JG	CAPITAL	1 600	3 000	0	0
Jean-Marie	DESCARPENTRIES	6 000	8 000	2 000	11 000
Pierre	DONNERSBERG	1 700	5 000	1 428	6 072
Hervé	LORENZI	0	0	1 142	3 358
Philippe	MONTAGNER	4 000	10 000	2 000	10 000
Viviane	NEITER	2 500	7 000	2 000	10 000
Henri	RIEY	1 700	7 000	2 000	7 000
Bernard	VAL	2 500	6 000	2 000	8 000
Jacques	WEBER	1 600	0	0	0
Marc	ZENOU	2 500	5 000	2 000	11 000
		<b>26 100</b>	<b>54 000</b>	<b>15 427</b>	<b>69 573</b>

#### 1-5-6-2 : MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

### **MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **Monsieur Philippe MONTAGNER, Président du Conseil de surveillance.**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Administrateur de BOUYGUES TELECOMS SA,
- Administrateur de BOUYGUES-IMMOBILIER,
- Censeur de BOUYGUES SA.

Autres mandat et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Président Directeur Général de BOUYGUES TELECOMS SA,
- Directeur Général Délégué Télécommunications – Administrateur de BOUYGUES SA.
- Administrateur de Télévision Française 1 (TF1),
- Administrateur de ETDE SA,

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

#### **Monsieur Bernard VAL, Vice-président du Conseil de surveillance.**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Vice-président de VINCI
- Président de VINCI CONCESSIONS
- Vice-président des Autoroutes du Sud de la France (ASF),
- Administrateur de DERICHEBOURG
- Administrateur des Autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA).
- Administrateur de PENAUILLÉ

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Néant

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009



## **Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES, Membre du Conseil de surveillance.**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Administrateur de la société des Assurances et Conseils Saint Honoré,
- Administrateur de la Banque de Vizille,
- Administrateur de Viel,
- Censeur de la Financière Tradition (Suisse),
- Censeur de Cabasse,
- Censeur de Parsys.
- Président d'honneur de la FNEGE

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Président du Conseil de surveillance de SIDEL,
- Président Directeur Général d'INGENICO.
- Censeur de Completel (Pays Bas),

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

## **Monsieur Pierre DONNERSBERG, Membre du Conseil de surveillance.**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

- Président du Directoire de SIACI Saint Honoré
- Président du Directoire de Newstone Courtage
- Représentant du Président (Newstone Courtage) de SIACI Saint Honoré Holding
- Président de Mobility Saint Honoré
- Président de Risk Consulting
- Président de GA Prévoyance Conseil
- Gérant de SIACI Services
- Président des Assurances Saint Honoré Patrimoine
- Gérant de la Société du Partage
- Représentant permanent de S2H au conseil d'administration de Co-Courtage Nucléaire
- Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Financière Saint Honoré
- Administrateur de Cauvin Palle
- Administrateur de Norfolk Mobility Benefits Inc (Canada)
- Président de SIACI Assurances (Suisse)
- Président de SIACI Anglo Belge (Suisse)
- Administrateur d'Unirisk (Suisse)
- Administrateur délégué de 2RS Luxembourg (Luxembourg)
- Président de Fara Inc (USA)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Représentant du Président (Siaci) de Car Entreprises
- Membre du comité de direction de I2F
- Membre du comité de direction de Sécurité sans Frontière
- Représentant permanent de ASH, administrateur au conseil de Saint Honoré Sécurité
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Novarisk
- Administrateur de E-Rothschild Services
- Membre du Conseil de surveillance de Discountis
- Administrateur de CMA
- Administrateur de EBA
- Administrateur de EBC
- Représentant de CESH, Président de Premium Saint Honoré
- Représentant permanent de CESH au Conseil de surveillance de Emertec Gestion

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

## **Monsieur Henri RIEY, membre du Conseil de surveillance (a démissionné le 24 octobre 2008) :**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Administrateur de STEDIM SA

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Administrateur de Centre Hospitalier Princesse Grace
- Directeur Général Délégué de Barclays Asset Management France
- Administrateur de diverses SICAV du groupe BARCLAYS
- Directeur Général de diverses SICAV du groupe BARCLAYS

Nombre d'actions détenues : 825 au 28 février 2009

**Monsieur Marc ZENOU, membre du Conseil de surveillance.**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Président de MZ Invest,
- Président de SODACOM.

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Gérant de SOTIMMO

Nombre d'actions détenues : 715 au 28 février 2009

**Monsieur Jean-Pierre BABEL, membre du Conseil de surveillance**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Président du Directoire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre
- Directeur Général de la Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel
- Administrateur de CMC Prestations
- Administrateur de ACM-IARD
- Administrateur de CMCIC LEASE

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices : Néant

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

**JG CAPITAL MANAGEMENT représentée par Monsieur Jean GATTY, membre du Conseil de surveillance**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Président de JG Capital Management
- Président de JG SAS
- Membre du Conseil de surveillance de la société IDI

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Membre du conseil de surveillance d'April Group
- Président de Capital Action SA

Nombre d'actions détenues : 224.389 au 28 février 2009

**Monsieur Jacques WEBER, membre du Conseil de surveillance**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices : Néant

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

## **MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

### **Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN**

Dans le groupe :

- Président du Directoire de la société GINGER SA
- Président du Conseil d'Administration de la société CEBTP-SOLEN SAS,
- Président du Conseil d'Administration de la société CAMUSAT SA,
- Président du Conseil d'Administration de GINGER TELECOMS SAS
- Représentant permanent de GINGER SA, Président de la société ATM SAS.
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS au conseil d'Administration de la société CEBTP DEMOLITION,
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GBCC SAS
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GEMP SAS
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GINGER GUYANE CARAIBES SAS

Hors groupe :

- Administrateur de MZ INVEST

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président du Conseil d'Administration de la Clinique des Portes du Jura,
- Président du Conseil d'Administration de la Clinique de la Résidence du Parc,
- Administrateur de la Financière de Clinique.

Nombre d'actions détenues : 1.321.506 au 28 février 2009

### **Madame Françoise CHEVALIER**

Dans le groupe :

- Directeur Général et Administrateur de CAMUSAT

Hors du groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

Néant

Nombre d'actions détenues : 0 au 28 février 2009

### **Monsieur Eric BLANCHARD**

Dans le groupe :

- Représentant permanent de GINGER SA au conseil d'Administration de la société CAMUSAT SA.

Hors groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président Financière Clichy Anatole France
- Président G7 Taxi services
- Administrateur Gérant GIE Rad'art appel

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices (suite) :

- Administrateur MGF Logistique
- Administrateur Homebox
- Administrateur Homebox Cannes
- Administrateur Allo Taxi
- Directeur Général Homebox

Nombre d'actions détenues : 955 au 28 février 2009

**Monsieur Gilles LESERVOT**

Dans le groupe :

- Président de la société GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS,
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la société STRATEGIS SA,
- Président de la société GINGER CONSTRUCTION SAS,
- Président Directeur Général de la société ETCO SA,
- Représentant permanent de GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS, Président de la société PARERA INGENIERIE SAS,
- Représentant permanent de GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS au Conseil d'administration de C.I.E. (SA),
- Représentant permanent de la société GINGER CONSTRUCTION, Président de la société OER SAS,
- Représentant permanent de la société GINGER CONSTRUCTION, Président de la société SECHAUD ET BOSSUYT SAS,
- Gérant de la société EDI. (SARL)

Hors du groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président Directeur Général d'EGIS
- Administrateur de SCETAUROUTE
- Administrateur de DORSCH CONSULT
- Administrateur de EGIS PROJETS
- Administrateur de EGIS CONSULTING AUSTRALIE
- Administrateur de EGIS PORTS
- Administrateur de BCEOM

Nombre d'actions détenues : 0 au 28 février 2009

**Monsieur Gérard PAGET**

Dans le groupe : Néant

Hors du groupe :

- Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :
- Directeur Général puis Président d'ISIS SA,
- Directeur Ingénierie du groupe EGIS,
- Administrateur de Transroute,
- Président Directeur Général de EGIS Ingénierie SA,
- Administrateur de BCEOM,
- Administrateur de BDPA,
- Administrateur de JMI.

Nombre d'actions détenues : 0 au 28 février 2009

## **Monsieur Eric Marie de Ficquelmont (a démissionné le 15 février 2008)**

Dans le groupe : Néant

Hors du groupe : Néant

Nombre d'actions détenues : 4.834 au 28 février 2009

### **I-5-7 DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Conformément au décret du 20 février 2002, les informations relatives aux « conséquences de l'activité de la société sur l'environnement, données en fonction de la nature de cette activité et de ses effets » sont présentées ci-dessous.

#### **I-5-7-1 NATURE DE L'ACTIVITE :**

L'activité de GINGER s'exerce essentiellement dans le domaine des études, de l'ingénierie et de la maintenance/contrôle.

En ce qui concerne les différents métiers de GINGER, les activités peuvent être subdivisées en plusieurs domaines distincts :

- l'ingénierie, l'étude et la maîtrise d'œuvre qui sont, par essence, des activités tertiaires pures présentant un faible impact sur l'environnement ;
- les activités de maintenance qui n'interfèrent pas sur l'environnement et les milieux environnants ;
- les activités d'investigation in situ (sondages géotechniques par ex....) de contrôles et d'essais (laboratoires d'essais de matériaux et d'équipements.....) qui constituent une interface plus importante vis-à-vis de l'environnement, mais qui restent limités dans ses impacts.
- l'activité du pôle télécoms est une activité tertiaire pure sans impact direct sur l'environnement
- l'activité d'ingénierie, d'étude, et de conseil de type purement tertiaire à impact très limité sur l'environnement
- l'activité de laboratoire (CEBTP-SOLEN par exemple) susceptible de générer un impact via ses rejets par exemple.

## I-5-7-2 CONSOMMATIONS ET REJETS

### **I-5-7-2-1 Consommations**

<b>Activité</b>	<b>Eau</b>	<b>Energie</b>	<b>Matières Premières</b>
Ingénierie de la construction	Sans objet	Chauffage des locaux tertiaires souvent collectifs variable selon les implantations, pas d'unité importante de chaufferie gérée par le groupe. Pas de recours aux énergies renouvelables identifiable.	Papiers Pôle Consommables informatiques
Investigations	Consommation faible à très faible		
Ingénierie (Pôle Télécoms)		Fleur de Soufre, Perchloréthylène, en utilisation limitée et dispersée sur plusieurs sites. Engins mobiles : consommations hydrocarbures individuelles	
Ingénierie de l'environnement		Chauffage des locaux tertiaires souvent collectifs variables selon les implantations, pas d'unité importante de chaufferie gérée par le groupe. Pas de recours aux énergies renouvelables identifiable.	Papiers Consommables informatiques
Laboratoire			Produits réactifs, Consommables laboratoires, Papiers, Consommables informatiques,

### I-5-7-2-2 Rejets

	Eau	Air	Bruit	Déchets
Ingénierie de la construction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Papiers : double utilisation interne, collecte et tri par les structures collectives disponibles
				Consommables informatiques : collecte et tri par les structures collectives disponibles
Investigations	Rejets faibles à très faibles	Rejets gazeux diffus non quantifiables. Traitement des hôtes et Sorbonnes par filtres à charbons actifs.	Sans objet	Emballages : collecte et tri par les structures collectives disponibles
				Perchloréthylène : transports et élimination par sociétés agréées.
				Granulats et bétons testés : élimination par entreprise agréée, dans unités de revalorisation des déchets du bâtiment quand elles existent

### I-5-7-3 EQUILIBRES BIOLOGIQUES, MILIEUX NATURELS, ESPECES.

Aucun impact potentiel n'est à signaler sur l'ensemble des activités spécifiques du groupe.

### I-5-7-4 DEMARCHES D'EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le caractère relativement jeune du groupe n'a pas permis la mise en place d'un système de management environnemental global.

Conformité réglementaire :

L'activité typiquement tertiaire ne relève pas de la réglementation des installations classées. Quelques sources radioactives mobiles d'appareils d'investigation in situ relèvent du régime déclaratif. L'ensemble dispose des récépissés de déclaration.

### I-5-7-5 DEPENSES ENGAGEES POUR PREVENIR LES CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT, PROCEDURES POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION, SYSTEME DE FORMATION/SENSIBILISATION

En raison du type d'activité il n'y a pas lieu de créer un service spécifique. On relèvera que l'activité ingénierie études du pôle Environnement constitue, en soi, un réseau d'experts et de conseils dans le domaine.

### I-5-7-6 GARANTIES ET PROVISIONS POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Sans objet

### I-5-7-7 INDEMNITES ET PROVISIONS SUR CONTENTIEUX ENVIRONNEMENTAUX

Sans objet

## I-5-7-8 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ASSIGNES AUX FILIALES ETRANGERES

Sans objet

## I-5-7-9 LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU TRAVERS DES MISSIONS DE GINGER

GINGER possède des compétences en matière de DD depuis plus de 10 ans et exerce un véritable rôle de conseil pour accompagner ses clients dans cette démarche. Ces compétences sont particulièrement mises en œuvre auprès des collectivités locales mais également de clients privés.

GINGER a par ailleurs été partenaire de la FFB pour l'organisation du premier Salon du Bâtiment et Développement Durable en mars 2002.

Au-delà des savoir faire décrits ci-après, GINGER a créé une filiale, GINGER FORMATION, développant notamment un programme spécifique sur l'ensemble des métiers de la construction liés au développement durable.

### **L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers de l'Expertise**

#### Sur les matériaux

- Etudes, essais, recherche et caractérisation de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, matériaux isolants (béton de chanvre par exemple) pour des fabricants,
- Tests, contrôles, certification des produits de l'enveloppe du bâtiment dans le cadre de nouvelles réglementations et des objectifs du Grenelle de l'environnement,
- Diagnostics du patrimoine d'ouvrages existants et recherche de solutions pour l'allongement de leur durée de vie et leur adaptation aux nouveaux critères d'économie d'énergie.

#### En matière de déconstruction d'ouvrages et de démantèlement des sites et friches Industrielles

Prise en compte et l'intégration sur ces projets de :

- La minimisation des nuisances sur l'environnement (vibrations, bruits, poussières)
- La dépollution des sites,
- La gestion des matériaux toxiques,
- La gestion des déchets de démolition.

A titre d'exemples :

- Mise au point de nouveaux matériaux pour la construction en tenant compte des constituants locaux (bétons de sables, bétons de terres,...) et des déchets industriels à recycler (laitiers de hauts-fourneaux),
- Etude d'amélioration de matériau de déblai pour réutilisation in situ : moins de transport, moins de déchets,
- Reconnaissance géotechnique pour le renouvellement d'une conduite forcée EDF dans Les Alpes, en collaboration avec l'Organisme National des Forêts pour l'aménagement du site.

### **L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers de l'Ingénierie du Bâtiment :**

- HQE® : AMO développement durable et conseil auprès de maître d'œuvre,
- Audit environnemental,
- Etudes thermiques et simulations thermiques dynamiques STD,
- Etudes acoustiques et études en coût global actualisé,
- Simulations des facteurs de Lumière du Jour,



- Aménagement urbain (ZAC, Eco-quartier...),
- Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU,
- Accompagnement à la certification (HQE ®, CERQUAL, LEED...),
- Bilan carbone,
- Bilan énergétique des bâtiments.

A titre d'exemples :

- Ecole Nationale de Chimie à Mulhouse (68) -Académie de Strasbourg,  
Architecte : Dusapin Leclercq,  
Surface rénoverée : 5000 m2 - Surface construite : 13000 m2,  
Caractéristiques : Construction en zone sismique - - HQE (sur les économies d'énergie et le traitement des effluents chimiques) - - Fluides spéciaux -- Chauffage urbain,

- Groupe Carrere ZAC Andromède à Blagnac (31) - Groupe Carrere,  
Architecte : Sutter-Taillandier,  
Surface construite : 12.000 m2,  
Caractéristiques : HQE - AMO HQE avec certification.

- Résidence – (75) - Opac De Paris,  
Architecte : Maast,  
Surface construite : 3 500 m2  
Caractéristiques : HQE avec certification Cerqual « Habitat & Environnement » -- Intégration HQE : panneaux photovoltaïques - - BBC (-50% par rapport à la RT2005)

- Regroupement de lycées à Wingles (59) - Sepac à Arras  
Architectes : JC. Burdese et J. Cardon  
Surface construite : 6.942 m2  
Surface reconstruite: 2.800 m2  
Caractéristiques : HQE Confort visuel et gestion de l'eau

### **L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers de l'Ingénierie de l'Environnement**

Ceux-ci s'exercent au travers des domaines d'activités suivants :

- Sols - Décharges, friches industrielles, bassins d'infiltration,
- Eau – Hydrologie – Hydrogéologie – Hydraulique – Assainissement,
- Règlementation – Dossier Loi sur l'eau – Dossier ICPE – Etudes d'impact,
- Etudes de faisabilité environnementale, de projets d'infrastructures de type routiers, ferrés,
- Etudes de Développement Durable de type Approche Environnementale de l'Urbanisme, Bilans Carbone,
- Energies,
- Milieux marins,
- Acoustique,
- Etudes paysagères.

A titre d'exemples :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de procédures de gestion globale des ressources en eau et des milieux aquatiques,
- Schéma de gestion durable des ressources en eau du département du Gard,
- Etude pour la protection de la nappe profonde des sables astiens (34),
- Définition des débits d'étiage de référence des bassins de l'Orb et de l'Hérault,
- Schéma Directeur du développement éolien de la Limagne (78 communes),
- Plan de gestion écologique et paysager des emprises forestières des lignes à Haute Tension de la région Ile de France (RTE),

- Etudes d'impact et volets paysagers d'une vingtaine de parcs à panneaux photovoltaïques (EDF EN, POWEO,...),
- Projets de développement de fermes éoliennes de la Beauce Vovéenn,
- Bio-épuration des eaux usées par des techniques utilisant les propriétés épuratoires des plantes,
- Transplantation de coraux en vue de préservation des récifs coralliens dans le Pacifique.

### **L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers des Télécoms**

- Remplacement de massif béton par des systèmes de pieux vissés démontables
- Traitement et valorisation des déchets,
- R&D continus dans nos domaines de compétences et domaines annexes (énergies renouvelables...),
- Développement d'activités photovoltaïques,
- Optimisation de nos kits afin de faciliter la production, les transports et le montage : 3 axes dans cette démarche :
  - happy low cost (optimisation de l'installation),
  - réduction la production de CO2,
  - réduction de consommation des matières premières.

De plus, notre implication dans de nombreux pays émergents se caractérise par une volonté de démarche équitable qui se traduit par :

- L'adhésion à la culture locale et au respect de l'environnement dans les pays où Ginger est implanté,
- La participation à des actions humanitaires,
- Un engagement dans des opérations de reboisement locales.

Qualification : agrément ISO 14 001 obtenu en décembre 2008

### I-5-7-10 LE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS DU GROUPE

Notre meilleure connaissance de l'environnement face à la croissance économique a mis en évidence les limites des ressources de notre planète ainsi que sa fragilité.

Cette prise de conscience a conduit à la nécessité d'adopter une position responsable visant à préserver ce patrimoine aux générations du futur.

L'expression de cette tendance de fond est génératrice de nouveaux comportements, tant pour les individus que pour les collectivités, et notamment les entreprises.

Dans cet esprit, GINGER a lancé une opération de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe au travers d'une campagne d'affichage, rassemblant les propositions émises par les collaborateurs eux-mêmes.

Les principales propositions ont été les suivantes :

#### **J'économise l'énergie**

- J'utilise moins les imprimantes "individuelles" au profit de photocopieurs partagés,
- Je favorise les conférences téléphoniques pour éviter les déplacements,
- J'éteins la lumière de mon bureau en partant,
- Je privilégie les transports en commun ou le covoiturage,
- Je planifie et optimise mieux mes déplacements pour faire moins de kilomètres,
- J'éteins les ordinateurs et écrans en proscrivant la mise en veille,
- Autant que possible, je n'utilise pas d'ampoules halogènes,
- Je conduis sagement et moins vite,
- Je diminue le chauffage ou la climatisation la nuit.

## J'économise l'eau

- Je signale un robinet ou une chasse d'eau qui fuit en vue de les faire réparer.

## J'économise le papier

- En signature d'e-mail, j'écris : "Pour protéger l'environnement, n'imprimez cet e-mail qu'en cas de nécessité",
- Je limite les impressions et préfère le Recto/Verso.

## J'effectue le tri sélectif de mes déchets

(pour les agences possédant les containers adaptés)



## I-5-8 DONNEES SOCIALES

### I-5.8.1 EFFECTIF

L'effectif total du Groupe GINGER en France au 31 décembre 2008 était de **1 877** collaborateurs, réparti en 1 358 hommes (72%) et 519 femmes (28%).

	Ouvriers	ETAM	Contrat en alternance	IAC	Total
GINGER S.A.	0	4	0	28	<b>32</b>
GINGER Informatique	0	1	1	15	<b>17</b>
Branche Expertise	5	551	19	368	<b>943</b>
Branche Ingénierie	1	287	4	376	<b>668</b>
Pôle Télécoms	55	74	1	53	<b>183</b>
Branche Clés en Main - Maintenance	0	16	0	18	<b>34</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>61</b>	<b>933</b>	<b>25</b>	<b>858</b>	<b>1 877</b>

	Hommes	Femmes	Age moyen
GINGER S.A.	17	15	43
GINGER Informatique	15	2	34
Branche Expertise	687	256	43
Branche Ingénierie	454	214	37
Pôle Télécoms	156	27	37
Branche Clés en Main - Maintenance	29	5	39
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>1 358</b>	<b>519</b>	<b>38.8</b>

La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe GINGER en France au 31 décembre 2008 était de 38,8 ans. Le taux de rotation pour l'année 2008 est de 11% vs 15% en 2007.

L'effectif total du Groupe GINGER à International au 31 décembre 2008 s'élevait à **687** collaborateurs répartis en 593 hommes (86%) et 94 femmes (14%) :

	Ouvriers	ETAM	Contrat en alternance	IAC	Total
<b>TOTAL INTERNATIONAL</b>	<b>365</b>	<b>280</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>687</b>

#### I-5.8.2 NOMBRE D'EMBAUCHES

Le nombre total d'embauches en France a été de 421 collaborateurs (hors mutations intragroupe) dont 217 en CDI et 169 en CDD. En outre, 13 collaborateurs ont fait l'objet d'une mutation interne.

#### I-5.8.3 TEMPS PARTIEL

En moyenne, sur l'année 2008, 69 collaborateurs ont bénéficié d'un temps partiel compris entre 20 et 32 heures hebdomadaires.

#### I-5.8.4 REDUCTION DES EFFECTIFS

Au cours de l'année, il y a eu 151 démissions et 58 licenciements.

Lors de tout recrutement, la priorité est donnée à la mobilité interne. Notre dimension, nos nombreuses implantations, la grande diversité de nos métiers, sont autant de potentiels de mobilité géographique et professionnelle qui sont offerts aux collaborateurs de GINGER. L'ensemble des postes à pourvoir au sein du Groupe est consultable par tous sur le site intranet.

#### I-5.8.5 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : durée légale : 35 h par semaine, en moyenne sur l'année.  
Pour les cadres autonomes, le forfait jours annuel est de 218.

#### I-5.8.6 ABSENTEISME

Le taux d'absentéisme est, selon les branches et pôle, compris entre 1 et 2,5 % : longues maladies, maternités, congés paternités et des absences ponctuelles.

#### I-5.8.7 REMUNERATIONS ET EVOLUTION

Le système d'augmentations et de promotions fait l'objet d'une révision annuelle dans le courant du premier semestre. Elles sont plus particulièrement données selon le mérite, tout en tenant compte des accords collectifs signés suite aux négociations annuelles obligatoires.

#### I-5.8.8 EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES

Une réunion annuelle, sur le thème de l'égalité professionnelle est organisée, avec les représentants du personnel au sein de chaque société dont l'effectif est supérieur à 300 salariés. Par ailleurs, les conventions collectives dictent, en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle, les coefficients à appliquer indépendamment de la qualité hommes/femmes.

#### I-5.8.9 ACCORDS COLLECTIFS

Le processus d'harmonisation des mesures sociales au sein des différentes entités du Groupe se poursuit.

Un accord de participation Groupe a notamment été signé le 26 septembre 2008.

#### I-5.8.10 CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Un CHS-CT existe dans toutes les sociétés possédant un comité d'entreprise et des réunions ont lieu chaque trimestre.

Le renforcement de la politique de sécurité sur les chantiers et l'amélioration permanente des conditions de travail constituent des axes prioritaires de développement pour le Groupe GINGER.

#### I-5.8.11 FORMATION

La formation a plusieurs finalités : renforcer le professionnalisme des collaborateurs, accompagner la mobilité.

La politique de formation, qui s'adresse à tous les collaborateurs du Groupe, s'appuie sur 3 actions principales qui sont :

- L'adaptation au poste de travail : action de formation indispensable pour remplir les missions et les tâches liées au poste de travail.
- Le maintien dans l'emploi ou portant sur l'évolution de l'emploi : action qui a pour objet de permettre aux collaborateurs d'évoluer vers d'autres postes relevant de leur qualification ou de leur apporter la qualification nécessaire au maintien dans leur emploi.
- Le développement des compétences : action qui doit permettre aux collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences en vue d'obtenir une qualification supérieure.

Au sein du Groupe GINGER, l'accent est principalement mis sur les domaines techniques liés aux spécificités de chaque métier.

Un groupe de réflexion a été mis en place pour promouvoir la formation interne des collaborateurs du groupe afin d'optimiser les

#### I-5.8.12 EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Un Groupe de travail a été institué afin de dresser un état des lieux sur l'emploi et les conditions de travail des personnels handicapés dans le Groupe. Ce Groupe de travail a également pour mission d'effectuer des préconisations sur les moyens ouverts au Groupe pour minorer le montant de la contribution légale.

#### I-5.8.13 ŒUVRES SOCIALES

Toutes les sociétés possédant un Comité d'entreprise versent une subvention dans le cadre des œuvres sociales qui varie entre 0,2 et 0,4 % de la masse salariale.

#### I-5.8.14 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2008, les salariés de GINGER et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce détenaient 49 860 actions GINGER (1,17% du Capital).

### **I-5-9 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

#### I-5-9-1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Bien que légèrement inférieur à 2007, le groupe GINGER a poursuivi, durant 2008, sa politique d'investissement permettant d'améliorer le niveau et l'efficacité de ses prestations pour ses clients.

A ce titre, les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont représenté 6,5 M€, dont 1,7 M€ hors France métropolitaine. Ces investissements ont été financés par crédit-bail et location financière à hauteur de 1,6M€.

69% des investissements ont été réalisés par la branche Expertise (4,5 M€ d'investissements en 2008). Les investissements techniques (installations et matériels) se sont élevés à 3,2 M€ pour cette branche.

En 2008, La branche Ingénierie a investi 1,7 M€ et le pôle Télécoms 0,3 M€ (en quasi-totalité à l'étranger).

Les investissements en matériels et logiciels informatiques se sont élevés à 0,7 M€.

Au cours des deux derniers exercices précédents l'effort d'investissement avait déjà été significatif :

- en 2006, les investissements s'étaient élevés à 5,8 M€, dont 0,8 M€ réalisés hors de France métropolitaine ; ils avaient été financés à hauteur de 2,2 M€ par crédit-bail et location financière ;
- en 2007, 6,9 M€ d'investissements avaient été réalisés, dont 1,0 M€ hors France métropolitaine ils avaient été financés par crédit-bail et location financière à hauteur de 2,3 M€.

Les prévisions d'investissements 2009 ressortent à près de 4,5 M€ composés de :

- matériels et installations techniques pour 3,3 M€, essentiellement pour la branche Expertise ; ces investissements devraient être financés à 80% par crédits-bails ou locations financières longue durée ;
- constructions pour 1,2 M€ pour la fin des travaux de rénovation et d'extension des locaux de Nouvelle Calédonie occupée par la société LBTP NC et devant accueillir la société SOPRONER dans le cadre d'optimisation et de regroupement des moyens du groupe (budget total de 1,8 M€ financés par emprunt bancaire);

A fin du premier trimestre 2009, le groupe avait déjà engagé 0,2 M€ pour la presque totalité en investissements de matériels techniques.

Par ailleurs, sur le site d'Elancourt CEBTP-SOLEN va construire un bâtiment pour son laboratoire acoustique. Cet investissement sera porté par le bailleur actuel, les nouveaux locaux étant pris en location par CEBTP-SOLEN.

### **I-5-9-2 Politique de recherche et de développement**

Dans la continuité d'une longue tradition de recherche expérimentale, de développement et d'innovation, le groupe Ginger contribue à bâtir l'avenir. Ses trois branches métiers et son pôle télécommunications sont concernés avec quatre axes de Recherches & Développement :

- études & recherches,
- matériaux,
- procédés,
- méthodes & outils.

Ainsi, ces axes couvrent la définition de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés, la compréhension des phénomènes mécaniques et physico-chimiques, la définition de systèmes et de méthodes de diagnostic, la connaissance de la durabilité des ouvrages, les énergies renouvelables et leur exploitation, le développement durable, la prévention des pathologies futures des constructions (bâtiments, ouvrages d'arts, ouvrages d'infrastructures).

Pourquoi ? Tout d'abord pour garder notre avance sur la compréhension des problématiques générales du cadre de vie et de proposer des solutions à haute valeur ajoutée à nos clients. C'est également la meilleure vitrine scientifique et technologique pour attirer les profils à hauts potentiels dans nos équipes d'experts et d'ingénierie.

Ainsi, plus de 44 projets présentés au titre du Crédit Impôt Recherche ont été menés sur l'année 2008 dans le cadre du projet « Innovations 2008 – 2012 ».

Cette politique active de R&D et d'innovation est organisée autour d'une direction scientifique, dirigée par le Directeur de la branche expertise, qui s'appuie sur l'ensemble des directions opérationnelles du groupe. Elle se développe au quotidien au travers de projets internes, de projets en coopération avec des industriels, des laboratoires universitaires, des laboratoires publics et privés, des fédérations et associations professionnelles.

## **Branche Expertise**

La diversité des projets R&D de la branche expertise couvre de nombreux domaines :

- Conception et mise au point de protocoles expérimentaux : stockage de déchets, utilisation de matériaux recyclés ou respectueux de l'environnement, réduction des impacts environnementaux des démolitions, etc. ;
- Etudes et développements d'amélioration des processus et de réduction des risques: fissuration des bétons aux jeunes âges sur les chantiers, prévention des sinistres causés par la sécheresse dans le bassin parisien, bancs industriels spécifiques, etc. ;
- Conception de méthodes et d'essai nouveaux : modélisation et contrôle des échafaudages, systèmes énergétiques photovoltaïques, mesure des cavités souterraines, essai oedométrique pour résidus en verse, méthodes d'impédance de détermination de la capacité portante des fondations, etc. ;
- Modélisation et logiciels numériques dans les domaines de l'acoustique, de la thermique et des vitrages, pour amélioration du confort et respect des objectifs d'économies d'énergie.

## **Branche Ingénierie**

Ginger poursuit ses axes de recherches dans la modélisation des écoulements naturels et notamment des crues :

- Investigations d'hydrologie afin de caractériser la transformation en débit de la pluie tombant sur un bassin versant donné ; dans le cadre du projet ANVAR « Construction d'un générateur stochastique de champ de pluie », les développements réalisés améliorent déjà les outils existants pour anticiper la connaissance en temps réel des débits des cours d'eau. A terme, GINGER disposera d'un logiciel de simulation permettant de réaliser la transformation de la pluie en débit à l'aide d'un modèle distribué prenant en compte la donnée pluvieuse spatialisée ;
- Travaux en hydraulique pour traiter la propagation de ce débit dans les réseaux hydrographiques afin de caractériser les écoulements de surface. Thèse CIFRE en hydraulique fluviale, avec le laboratoire Hydrosociences de la Maison des Sciences de l'Eau de Montpellier, dans le but d'élargir le domaine d'application de l'outil Shallow Water 2D pour en faire un outil industriel pour les études d'inondabilité.

Les différents projets menés en 2008 ont permis des avancées importantes dans les axes majeurs de l'environnement :

- Réalisation du schéma directeur pour assurer la gestion du patrimoine des voies navigables de France,
- Conception de parc de bâtiments tertiaires à énergie positive et à coût maîtrisé par GINGER BEFS,
- Cartographie de la vulnérabilité des aquifères Karstiques par la méthode PAPRIKA.
- Etudes techniques de l'hydro morphologie des milieux aquatiques,
- Eéveloppements logiciels permettant l'amélioration des outils et méthodes d'ingénierie variés, avec notamment le développement d'une solution S.I.G. 100% Web et la mise en ligne de plateformes collaboratives ingénierie, et le développement d'un outil de traçabilité de la chaîne de valeur de l'agriculture biologique.

## **Pôle Télécoms**

Les actions portées en 2008 en matière de recherche et développement s'inscrivent dans la continuité des efforts 2007.

- Etudes et développement des systèmes de fondations par pieux vissés, sommiers métalliques et systèmes divers ayant pour objectifs de réduire les coûts et surtout d'améliorer la rapidité d'exécution ; de plus ces nouveaux systèmes permettent de ne pas « bétonner tout » et de pouvoir, si nécessaire, démonter, changer d'endroit, remonter, sans endommager les terrains existants, ni polluer quoi que ce soit,



- Optimisation des gammes de pylônes, monotubes, et autres infrastructures pour nous adapter aux besoins exacts des opérateurs et pour limiter à la fois les coûts et les impacts sur l'environnement (moins d'acier, moins de béton, moins de CO2, moins de nuisances).

La volonté de construire intelligemment des infrastructures propres et respectueuses de l'environnement dirige nos recherches.

Nous lançons courant 2009 le concept HAPPY LOW COST s'inscrivant dans la démarche développement durable dans le domaine des télécommunications. Ceci va nous permettre de proposer à nos clients d'autres voies, d'autres fonctionnements, d'autres façons d'envisager les choses dans un contexte mondial particulièrement difficile et concurrentiel.

## **I-5-10 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

### **Risques et litiges : méthode de provisionnement**

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsqu'il est probable que le total des coûts directs affectables au contrat sera supérieur au total des produits.

Par ailleurs, le Groupe, par ses activités, est exposé aux risques liés à l'obligation légale de garantie décennale des constructeurs ou à une mise en cause en responsabilité professionnelle. Les sociétés du groupe se prémunissent contre ces risques par des couvertures d'assurances ad hoc, qui comportent souvent des franchises. En conséquence, les provisions sont dotées, selon les principes évoqués ci-dessus, à hauteur du risque estimé après consultation des conseillers juridiques et dans la limite de la franchise applicable à l'époque de réalisation des prestations par le groupe.

### **Provisions non courantes et courantes**

Les provisions non courantes de par leur historique de traitement concernent :

- les franchises et garanties non couvertes par des assurances, notamment décennales, relatives aux marchés de construction pour la seule quote-part des pertes pouvant rester à la charge du Groupe ;
- les risques prud'homaux ;
- les risques en responsabilité professionnelle qui couvrent les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe en France et à l'Etranger.

Les principales provisions courantes concernent les pertes à terminaison sur les contrats déficitaires en cours de réalisation. Elles sont évaluées individuellement pour chaque chantier, sans compensation.

<b>Provisions non courantes (en K€)</b>	<b>01/01/08</b>	<b>Evolution périmètre</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/08</b>
Provisions pour litiges	1 899	41	-46	744	667	1 971
Provisions pour garanties	20			97	20	97
Provisions pour pertes sur marchés	140			125	113	152
Provisions diverses	1 488	-41	6	818	834	1 437
<b>Total</b>	<b>3 547</b>	<b>0</b>	<b>-40</b>	<b>1 784</b>	<b>1 634</b>	<b>3 657</b>
<b>Provisions courantes (en K€)</b>	<b>01/01/08</b>	<b>Evolution périmètre</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/08</b>
Provisions pour litiges	322			140	26	436
Provisions pour garanties	6			6	6	6
Provisions pour pertes sur marchés	12			3	12	3
Provisions diverses	462		33	20	61	454
<b>Total</b>	<b>802</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>169</b>	<b>105</b>	<b>899</b>

Les principales provisions courantes et non courantes pour litiges et diverses à fin de période sont :

- Risques sur les dossiers contentieux liés aux métiers : 3 693 K€,
- Risques prud'homaux : 483 K€,
- Risques sociaux et fiscaux : 240 K€,
- Subvention recherche : 140 K€.

GINGER a fait l'objet d'un contrôle fiscal, notifié le 28 juillet 2004, portant sur la taxe sur les salaires et sur la TVA de l'exercice 2002. Le montant des redressements en droits s'élève à 609 k€. Les principaux points de redressement portent sur la sectorisation de TVA et la taxe sur les salaires. Ils sont contestés par GINGER qui a intenté une action auprès du Tribunal Administratif de Paris. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

## **Gestion des risques**

### Risques opérationnels

La politique de contrôle de ces risques et les procédures de contrôle en amont des prises d'affaires font l'objet de recommandations au niveau de chacune des branches ou pôle.

Par ailleurs les systèmes de reporting et de contrôle interne en vigueur au niveau de chaque branche ou pôle et de la holding permettent un suivi mensuel des principaux indicateurs de gestion et une revue des résultats dégagés au niveau de chaque entité.

En outre, la trésorerie des activités « France » du groupe, représentant la majeure partie de son activité, fait l'objet d'une information quotidienne diffusée aux membres du Directoire.

### **Risques de marché**

#### Risque de taux :

L'endettement net consolidé du Groupe se décompose au 31 décembre 2008 de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	
Dettes Senior auprès des Établissements de crédit (1)	Variable	4 000			non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit (2)	Variable	5 723	2 030		
Crédits baux et location financement	Fixe	2 152	2 981	596	
Autres dettes financières diverses	Fixe	23	267	48	
Intérêts courus non échus	Fixe	30			
Concours bancaires courants	Variable	22 191			
<b>Total dettes financières - courants</b>		<b>34 119</b>			
<b>Total dettes financières - non courants</b>			<b>5 279</b>	<b>644</b>	
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie- Liquidités et quasi liquidités</b>	Variable	-17 409			
(1) Taux Euribor 1 mois + marge 1,50%	<b>Total</b>	<b>16 710</b>	<b>5 279</b>	<b>644</b>	
(2) dont 4,5 M€ de tirage à 1 an reconductible	<b>TOTAL</b>		<b>22 633</b>		

L'échéancier des actifs et passifs financiers qui en découlent est le suivant :

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers (1)	-34 119	-5 278	644	-38 753
Actifs financiers (2)	17 409	-		17 409
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-16 710</b>	<b>-5 278</b>	<b>644</b>	<b>-21 344</b>
Hors bilan				
<b>Position nette après gestion</b>	<b>-16 710</b>	<b>-5 278</b>	<b>644</b>	<b>-21 344</b>

(1) dont 4,5 M€ de tirage à 1 an reconductible

(2) dont 16.590 K€ de trésorerie positive

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes compte tenu de la non compensation des soldes bancaires.

#### Risque de change :

Le tableau suivant met en évidence les actifs et passifs libellés en devises étrangères. Ceux-ci correspondent essentiellement à des filiales étrangères.

En Milliers d'euros	Devise 1 RON	Devise 2 DOP	Devise 3 USD	Devise 4 XOF	Devise 5 FPA	Devise 6 MGA	Autres
Actifs	5 067	7 230	869	8 098	7 043	10 252	3 178
Passifs	3 202	5 459	4 514	4 798	4 159	3 820	1 170
Position nette avant gestion	1 865	1 771	-3 645	3 300	2 884	6 432	2 008
Position hors-bilan							
Position nette après gestion	1 865	1 771	-3 645	3 300	2 884	6 432	2 008

Le risque de change a été évalué sur trois devises aux variations desquelles le groupe est exposé, le DOP, le ROL et l'US\$. Une variation du cours de devises retenus à la clôture de l'exercice 2008 de  $\pm 10\%$  entrainerait les variations suivantes en K€

	+ 10 %	- 10 %
Variation sur CP avant résultat	728	- 728
Variation sur résultat	202	- 202
Variation des capitaux propres	930	- 930

La répartition du chiffre d'affaires réalisé en devises est présentée à la suite :

<b>Pays</b>	<b>Devise</b>	<b>CA en K€</b>	<b>% CA</b>
Roumanie	RON	12 961	16.2%
République dominicaine	DOP	19 389	24.3%
Polynésie Française (1)	FPA	10 284	12.9%
Netre Afrique, Cameroun, Mali, Sénégal (1)	XOF	15 541	19.5%
Liban	USD	235	0.3%
Madagascar	MGA	16 037	20.1%
Autres devises	–	5 326	6.7%
<b>Total</b>		<b>79 773</b>	<b>100.0%</b>

(1) Les devises XOF et FPA sont adossées à l'euro

Au 31 décembre 2008, le groupe n'a pas de couverture de son risque de change. Les contrats export réalisés depuis la France font l'objet d'une appréciation circonstanciée pouvant déboucher sur une couverture.

#### Risque sur actions :

GINGER ne détient pas de participation dans des sociétés extérieures au groupe. Les actions propres détenues résultent du contrat de liquidité confié à une banque ou d'actions achetées dans la cadre de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 11 juin 2008. Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

#### Risque de crédit :

GINGER a noué des relations privilégiées avec certains partenaires et clients et pourrait souffrir de la résiliation de ces relations commerciales. Le groupe estime toutefois que le risque de recouvrement de ses créances commerciales est structurellement limité par :

- la part importante de commandes émanant de clients du secteur public ou para-public ainsi que de clients de tout premier plan tels qu'Orange, France Télécoms, Bouygues Télécoms, EDF, VNF ou SNCF,
- la faible part que représentent les clients n'entrant pas dans la catégorie précédente (moins de 0,4 % pour le plus important d'entre eux).

Par ailleurs, les financements bancaires de GINGER reposent sur des établissements de premier plan.

GINGER estime donc comme relativement faible son risque de crédit.

#### Risque de liquidité :

L'encours résiduel relatif au contrat d'ouverture de crédit de 50 M€ en date du 22 octobre 2002, levé à hauteur de 42 M€, s'élève à 4 M€ au 31 décembre 2008. Un avenant N° 5 à ce contrat a été signé le 21 mars 2007.

Il porte sur :

- un étalement du remboursement du crédit et un allongement de sa durée résiduelle ; l'échéance du crédit est ainsi reportée au 12 novembre 2009 (au lieu du 12 novembre 2008),
- une réduction des garanties initialement concédées : diminution de 70 % de la garantie « homme-clé » et mainlevée sur des titres initialement donnés en garantie,
- la mise en place d'un waiver pour toute date antérieure à la signature de l'Avenant,
- la redéfinition des covenants financiers.

Les nouveaux ratios à respecter sont les suivants :

Ratio 1 (L)	Endettement financier net consolidé <sup>1</sup> / EBITDA <sup>2</sup> consolidé
Ratio 2 (G)	Endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés
Ratio 3	Coût de l'endettement net financier consolidé <sup>3</sup> / EBITDA consolidé

Le crédit deviendrait exigible dans l'un ou l'autre des trois cas suivants :

- Ratio 1 > 4
- Ratio 2 > 1,2
- Ratio 3 > 0,30

Au 31 décembre 2008, la valeur prise par chacun des ratios R1, R2 et R3 est inférieure à la limite présentée ci-dessus.

Le groupe GINGER bénéficie, au 31 décembre 2008, de lignes de crédit dont le détail figure ci-dessous :

En milliers d'€	Découverts	Oséo	Dailly	Emprunts	Crédits-Bails	Divers
Autorisations	13 620	16 760	17 606	11 753	n.a.	n.a.
Utilisations 12/2008	4 061	9 665	9 324	11 753	5 729	375

La politique du groupe en matière de concours bancaires courants est en outre décrite au paragraphe de l'annexe aux comptes consolidés « Explications des postes du bilan et de leurs variations ».

#### Risque lié aux Goodwills :

Conformément aux IFRS, les Goodwills présents dans les comptes consolidés du groupe ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la méthode décrite au paragraphe 1.1.2.4. « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les hypothèses de calcul relatives à ces tests sont les suivantes :

- Principe général

La méthode de valorisation retenue par le Groupe, sauf exception, est l'actualisation des flux de trésorerie disponibles avec une valeur terminale équivalente au flux normatif à l'infini.

La finalité de l'exercice étant de justifier à minima la valeur des capitaux propres enregistrée dans les comptes consolidés, les paramètres et hypothèses retenus sont volontairement conservateurs.

Dans cette logique, les hypothèses opérationnelles sont systématiquement inférieures aux objectifs budgétaires.

---

<sup>1</sup> L'endettement financier net consolidé désigne la somme des dettes bancaires et financières, des comptes courants bancaires, des engagements en crédit-bail, de la part en capital des engagements de location financière, des effets escomptés non échus une fois déduits les positions débitrices des comptes courants bancaires et des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

<sup>2</sup> L'Ebitda consolidé signifie le résultat opérationnel courant (ROC.) majoré de la dotation aux amortissements et provisions nettes des reprises.

<sup>3</sup> Le coût de l'endettement financier net est une donnée figurant sous cette désignation au Compte de résultat consolidé.

- Paramètres de valorisation

Les paramètres sont cohérents avec les recommandations d'usage en la matière.

#### Horizon explicite

La durée retenue est de 5 ans afin de limiter le poids de la valeur terminale et de rester sur une durée de projection cohérente avec les métiers du Groupe.

#### Coût moyen pondéré du capital (CMPC)

Par souci de simplification, le CPMC est déterminé selon la méthode indirecte.

$$\text{CMPC} = [ V_{cp}/(V_d+V_{cp}) \times (T_{sr} + P \cdot \beta) ] + [ V_d/(V_d+V_{cp}) \times (1 - T_{is}) \times (T_m + P_f) ]$$

Au 31/12/2008, le **CMPC** s'élève à **7.22%** :

Symbole	Composant	Valeur au 31/12/2008
<b>Rendement des capitaux propres</b>		
Tsr	Taux sans risque	<b>5.50%</b>
P	Prime de risque (1)	<b>5.80%</b>
β	Beta	<b>0.58</b>
<b>Taux de financement</b>		
Tis	Taux d'imposition	<b>35.43%</b>
Tm	Taux marché	<b>4.26%</b>
<b>Pf</b>	<b>Prime de financement</b>	<b>1.50%</b>

(1) : La prime de risque a été calculée sur la base d'un taux sans risque à 10 ans de 3,37%.

Flux normatif et taux de croissance à l'infini

Sauf cas particulier des sociétés en restructuration, la maturité est atteinte entre 2011 et 2012. Le résultat d'exploitation normatif reprend des valeurs comprises entre ces 2 exercices.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 1.5%, soit une valeur proche de l'inflation.

Les tests de sensibilités sur les impairment tests indiquent que :

- une hausse de 1 point du CMPC (soit 8,22%) n'a pas d'impact sur la valorisation des GW,
- une hausse de 2 points du CMPC (soit 9.22%) n'entraînerait qu'une dépréciation de l'ordre de 360K€.

Risque de trésorerie :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	30/06/2007
Valeurs mobilières de placements*	819	988	1 148
Disponibilités	16 590	15 694	10 762
<b>TOTAL</b>	<b>17 409</b>	<b>16 682</b>	<b>11 910</b>
*non gagée			

Les valeurs mobilières de placements correspondent à des SICAV monétaires liquides et sans risques.

### **Risques juridiques**

GINGER exerce ses activités au travers de ses filiales dans les quatre domaines d'activités du groupe, à savoir L'Expertise (études géotechniques et des matériaux, audits, diagnostics, recommandations, certifications, etc.) , l'Ingénierie de la construction (bâtiment, bâtiments

industriels, sols, routes, ouvrages d'art, etc.) et de l'environnement (diagnostics de pollution des sols, réhabilitation des sites, valorisation des déchets, hydrologie, études d'environnement, études d'impact, etc.), des réseaux de télécommunication, du Clés en main et de la Maintenance.

Le groupe est soumis, au regard de ces activités, à un environnement réglementaire complexe.

Les risques les plus fréquemment rencontrés sont portés par la branche Expertise et l'activité « construction » de la branche Ingénierie, qui sont soumises aux règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés publics et à la responsabilité civile, et notamment à la responsabilité des constructeurs édictée par les articles 1792 et suivants du Code Civil.

Les sociétés du groupe relevant de ces activités sont plus particulièrement exposées à ce risque de mise en cause de leur responsabilité, et relèvent à ce titre de l'assurance obligatoire en France. Elles sont impliquées dans un nombre relativement important de contentieux.

L'ensemble de ces dossiers contentieux est suivi par le service juridique de la filiale ou du groupe GINGER qui, parfois avec l'aide d'experts et d'avocats externes, procède à l'évaluation du risque et des coûts potentiels associés. Le montant probable du risque ainsi déterminé est provisionné, à hauteur de la franchise, dans les comptes sociaux de l'entité concernée.

### **Assurances et couvertures des risques**

Les sociétés du groupe sont assurées auprès de compagnies ou de mutuelles d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement leur activité ou leur patrimoine.

#### Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale

Les sociétés du groupe GINGER peuvent être mises en cause au titre de leur responsabilité civile professionnelle trentenaire de droit commun pour des dommages corporels, matériels et immatériels qu'elles peuvent causer à des tiers, leurs clients et maîtres d'ouvrages.

Depuis 2005, une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle groupe a été mise en place auprès d'un assureur de premier rang. Les caractéristiques de cette police ont été adaptées aux domaines d'activité des différentes entités concernées ainsi qu'aux risques auxquels ces dernières sont exposées. Les plafonds de garantie souscrits tiennent en particulier compte de la sinistralité antérieure.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle est souscrite auprès de ZURICH pour l'ensemble des sociétés du groupe, hormis pour la société CAMUSAT qui a sa propre police d'assurance et pour laquelle l'assurance groupe vient en complément. Le montant des franchises varie selon la nature du sinistre de 7.500 € à 50.000 €.

Les sociétés du groupe pour l'ensemble de leurs activités sont exposées aux risques de mise en cause de leur responsabilité décennale. Elles sont titulaires de garanties spécifiques à ce titre, résultant de l'obligation d'assurance.

Ces natures de risques sont couvertes par des contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance AXA et SMABTP.

#### Responsabilité Civile pour les risques d'atteinte à l'environnement

La plupart des sociétés du groupe et notamment celles intervenant dans le domaine de l'environnement sont assurées par une police groupe souscrite auprès de ZURICH garantissant les risques de mise en cause de leur responsabilité civile dans le cadre de dommages d'atteinte à l'environnement.

## Responsabilité Civile des Dirigeants

Une police d'assurance ayant pour objet de couvrir la responsabilité civile des dirigeants de la société GINGER et de ses filiales a été mise en place.

## Assurance Perte d'Exploitation

Les sociétés du groupe GINGER ne disposent pas de garanties de perte d'exploitation.

## **Faits exceptionnels et litiges**

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

## **Autres risques particuliers**

Le groupe n'est pas exposé à d'autres risques de nature à avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

## **I-5-11 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

### I-5-11-1 DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de l'exercice 2005. Au titre de l'exercice 2006, il a été distribué un dividende de 0,15 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 631.252 €. Au titre de l'exercice 2007, il a été distribué un dividende de 0,20 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 827.418 €.

### I-5-11-2 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008

Il est demandé au Conseil de surveillance de proposer à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 de distribuer un dividende de 1 063 835 € (soit 0,25 € par action) et d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	6.181.812 €
Augmenté du report à nouveau antérieur	<u>518.942 €</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	6.700.754 €
Dotations à la réserve légale (jusqu'à hauteur de 10% du capital)	<u>274.265 €</u>
Solde	6.426.489 €
Dividende aux actionnaires (0,25€/action)	<u>1.063.835 €</u>
Affectation du solde au report à nouveau	5.362.654 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 22.449.905 euros.

Le dividende de **0,25 € par action** est éligible, pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.



Les dividendes que la société ne pourra percevoir au titre des actions auto détenues à la date de mise en paiement des dividendes seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent opter pour l'assujettissement du dividende à un prélèvement de 18% qui libère les revenus auquel il s'applique de l'impôt sur le revenu. Cette option est exercée par le contribuable au plus tard lors de l'encaissement des revenus; elle est irrévocable pour cet encaissement. Aussi nous vous remercions si vous le jugez utile d'exercer cette option en informant de votre souhait au plus tard le 10 juillet 2009, les intermédiaires habilités. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un défaut de réponse de votre part ou une réception tardive ne permettra pas à l'intermédiaire habilité d'effectuer le prélèvement et que vos dividendes seront alors imposés à l'impôt sur le revenu comme les années précédentes. En ce qui concerne l'opportunité d'exercer ou non ce prélèvement, il vous appartient de vous rapprocher de votre conseil habituel.

### **I-5-12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En €	KPMG				SECAG				Autres			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Emetteur et filiales intégrées globalement	510 929	323 258	100,0%	100,0%	573 686	544 742	98,5%	99,7%	149 412	157 098	85,3%	95,2%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Emetteur et filiales intégrées globalement		0	0,0%	0,0%	8 900	1 888	1,5%	0,3%	0	3 414	0,0%	2,1%
Sous-total	510 929	323 258	100,0%	100,0%	582 586	546 630	100,0%	100,0%	149 412	160 512	85,3%	97,3%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
- Juridique, fiscal, social	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	25 740	4 535	14,7%	2,7%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Sous-total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	25 740	4 535	14,7%	2,7%
<b>Total</b>	<b>510 929</b>	<b>323 258</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>582 586</b>	<b>546 630</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>175 152</b>	<b>165 047</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### **I-5-13 FILIALES ET PARTICIPATIONS DES SOCIETES CONTROLEES**

Nous avons exposé dans le cadre de la présentation de l'activité de la société au cours de l'exercice, les filiales et les sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Concernant les filiales et participations nous vous apportons les informations complémentaires suivantes :

- Dissolution sans liquidation de la société ATM par transmission universelle de patrimoine à la société CEBTP-SOLEN en date du 31 décembre 2008
- Le 28 décembre 2008, GINGER SA a cédé la totalité des actions détenues dans BEFS (1250 actions sur les 2500 actions composant son capital social) à la société GINGER CONSTRUCTION pour un montant de 1.430.000 €.
- Prises de participation : Néant
- Cession de participations : Néant
- Prises de contrôle : Nous vous indiquons que notre Société s'est assurée le contrôle des sociétés suivantes :
  - Création de GINGER INVEST RUS à l'International, contrôlée à 100 % par GINGER INVESTMENT MANAGEMENT
  - Création de GINGER CEBTP (Algérie) dans la branche Expertise, contrôlée à 100% par CEBTP SOLEN

## **I-5-14 RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale sur l'ordre du jour suivant :

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- Rapport du Directoire,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et observations des Commissaires aux comptes sur ce rapport,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rapport spécial sur le rachat par la société de ses propres actions (article L. 225-209 du Code de commerce),
- Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des conventions règlementées,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre DONNERSBERG en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe MONTAGNER en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Marc ZENOU en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Bernard VAL en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre BABEL en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Madame Viviane NEITER en qualité de Censeur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société,

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE 09),
- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Délégation de compétence au Directoire d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,

- Autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence au Directoire en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société,
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des options de souscription ou d'achat d'action,
- Augmentation de capital réservée aux salariés article L. 225-129-6 1<sup>er</sup> alinéa du Code de commerce
- Pouvoirs.

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée le texte et les finalités des résolutions qui lui sont présentées.

### **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

#### **La première résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

De plus, nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges somptuaires, non déductibles fiscalement, que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 60 387 euros et correspondant à un impôt sur les sociétés de 20 129 euros.

Enfin, nous vous demanderons de donner quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **La deuxième résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.**

**La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat** de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 6 181 812 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 181 812 €
Augmenté du report à nouveau antérieur	<u>518 942 €</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	6 700 754 €
Dotations à la réserve légale (jusqu'à hauteur de 10% du capital)	<u>274 265 €</u>
Solde	6 426 489 €
Dividende aux actionnaires (0,25€/action)	<u>1 063 835 €</u>
Affectation du solde au report à nouveau	5 362 654 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 22.449.905 euros.

Le dividende de 0,25 euros par action est éligible, pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement du dividende interviendra le 10 juillet 2009.

Les dividendes que la société ne pourra percevoir au titre des actions auto détenues à la date de mise en paiement des dividendes seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de l'exercice 2005. Au titre de l'exercice 2006, il a été distribué un dividende de 0,15 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 631.252 €. Au titre de l'exercice 2007, il a été distribué un dividende de 0,20 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 827.418 €.

Conformément à la loi, vous devrez pendre acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende par action</b>	<b>Dividende par action ouvrant droit à abattement</b>
<b>2007</b>	0,20€	<b>0,20 €</b>
<b>2006</b>	0,15€	<b>0,15 €</b>
2005	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**La quatrième résolution concerne les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.**

Dans le cadre de cette résolution, il vous sera demandé de prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2008 :

- convention de compte courant avec la société CAMUSAT, concernant l'inscription en compte courant des dividendes mis en paiement en 2008 pour un montant de 2 M€ et avec application d'intérêts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- convention de prestation de services avec la société JWDA dont Jacques WEBER est gérant, à compter du 24 octobre 2008, pour un montant annuel de 60.000 € ; en 2008 GINGER a versé 20.000 € au titre de cette convention.

De plus, nous vous précisons que d'autres conventions conclues antérieurement se sont poursuivies.

Par ailleurs, nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux membres du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-59 du Code de commerce lors de la réunion du Conseil de surveillance vérifiant et contrôlant les comptes de l'exercice.

**Les cinquièmes à onzième résolution concernent le renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur.**

Dans le cadre de ces résolutions il vous sera demandé de bien vouloir renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur qui ont dans l'ensemble déclaré accepter leur mandat respectif et remplir les conditions légales et réglementaires pour leur exercice.

**La douzième résolution est relative à la fixation des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance.**

Nous nous vous proposons de fixer le montant maximum global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance et au Censeur à la somme de 85.000 €, soit une somme identique à 2008.

**La treizième résolution a pour objet l'autorisation à donner au Directoire d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.**

Le Directoire propose que l'Assemblée Générale :

- mette fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008 par le vote de sa septième résolution, d'acheter des actions dans le cadre de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- autorise le Directoire à acheter des actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société dans le cadre de cette résolution ne pourra excéder la limite de 5% du capital social existant au jour de l'assemblée s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou bien excéder la limite de 10 % du capital social existant au jour de l'assemblée s'il s'agit d'opérer leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de cette résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Au 31 mars 2009, la Société détenait directement et indirectement 191 893 actions, parmi les 4 255 341 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale fixerait en conséquence à 425 434 le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de cette résolution correspondant à un montant maximum de 12 766 023 €, susceptible d'être versé par la Société à ce titre, sur la base du prix maximum d'acquisition visé ci-dessous.

L'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, sous réserve que celles-ci soient intégralement réglées en numéraire, aux époques que le Directoire appréciera.

Le prix unitaire maximum d'achat par action serait fixé à 30 € (hors frais).

En cas d'opérations sur capital, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus serait ajusté en conséquence.

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet:

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et notamment :
  - de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
  - d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, et
  - d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
- d'annuler éventuellement les actions, cet objectif impliquant toutefois l'adoption par l'Assemblée Générale, statuant à titre Extraordinaire, de la quinzième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée.

### **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

#### **La quatorzième résolution porte sur la création de Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE 09).**

Cette résolution a pour objet de :

- décider la création de 400.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 09) donnant chacun droit à la souscription d'une action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro ;
- décider que ces 400.000 BSPCE 09 incessibles permettront ainsi la souscription de 400.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, dont le prix sera déterminé par le Directoire ;
- autoriser, en conséquence, le Directoire à augmenter le capital social d'un montant maximum de 400.000 euros ;
- décider que les BSPCE 09 seront attribués gratuitement ;
- décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au 400.000 BSPCE 09 ainsi créés et de réserver la souscription des BSPCE 09, à des personnes visées par l'article 163 bis G du Code général des impôts ;
- décider conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui pourront être créées du fait de l'exercice des 400.000 BSPCE 09 ci-dessus ;
- décider que, le nombre d'actions à créer, par suite de l'exercice des BSPCE 09 et le montant de l'augmentation de capital à réaliser pourront être supérieurs aux montants ici prévus par application de la clause de protection contre la dilution faisant l'objet des paragraphes suivants ;
- décider que si, entre le jour de l'attribution des BSPCE 09 par le Directoire et celui de l'exercice des BSPCE 09, la Société augmente son capital, les titulaires des BSPCE 09 pourront souscrire, en plus des 400.000 actions ci-dessus prévues, un nombre d'actions égal à celui qu'ils auraient pu souscrire s'ils avaient exercé leurs BSPCE 09 préalablement à chaque augmentation de capital qui pourra intervenir, ces souscriptions se faisant aux conditions auxquelles auront été réalisées les augmentations de capital concernées ;

- décider que conformément aux dispositions de l'article L. 228-99 du Code de commerce, tant qu'il existera des BSPCE 09 en cours de validité, la Société procédera à un ajustement des conditions de souscription, des bases de conversion, des modalités d'échange ou d'attribution initialement prévues de façon à tenir compte de l'incidence des opérations suivantes :
  - émission sous quelque forme que ce soit, de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires,
  - distribution de réserves en espèces ou en nature, de primes d'apport d'émission ou de fusion,
  - modification de la répartition des bénéfices par la création d'actions de préférence.
  
- prendre acte, conformément aux dispositions de l'article L. 228-98 4<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce qu'en cas de réduction de capital motivée par des pertes et réalisée par la diminution, soit du montant nominal soit du nombre des titres composant le capital social, les droits des porteurs des BSPCE 09 sont réduits en conséquence, comme s'ils avaient été exercés avant la date à laquelle la réduction de capital est devenue définitive ;
  
- décider qu'en cas de réduction de capital non motivée par des pertes, les droits des titulaires de BSPCE 09 quant au nombre d'actions à recevoir sur exercice des BSPCE 09 seront réduits en conséquence comme si ledit titulaire avait exercé ses BSPCE 09 en totalité à la date de réduction de capital, que la réduction de capital soit effectuée par diminution du montant nominal des actions ou par diminution du nombre de celles-ci ;
  
- prendre acte que conformément aux dispositions de l'article L. 228-101 du Code de commerce, que, dans le cas où la Société serait absorbée par une autre société, ou fusionnerait avec une ou plusieurs autres sociétés dans une société nouvelle ou procéderait à une scission au sens de l'article L. 236-1 2<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce, par apport à des sociétés existantes ou nouvelles, les titulaires de BSPCE 09 pourront souscrire des actions de la société absorbante ou nouvelle. Le nombre de titres de la société absorbante ou nouvelle auquel ils peuvent prétendre sera déterminé en corrigeant le nombre de titres de la Société qu'il est prévu d'émettre ou d'attribuer au contrat d'émission en fonction du nombre d'actions à créer par la ou les sociétés bénéficiaires des apports. La société absorbante ou nouvelle assumera les obligations incombant à la Société en vertu de la présente émission de BSPCE 09 ;
  
- décider qu'en cas de modification de la valeur nominale des actions de la Société par suite d'un regroupement ou d'une division, (i) le nombre d'actions à recevoir sur exercice des BSPCE 09 sera ajusté en le multipliant par le rapport dont le numérateur est égal à la valeur nominale d'une action de la Société immédiatement avant une telle modification et le dénominateur est égal à la valeur nominale d'une action de la Société immédiatement après une telle modification, et (ii) le prix de souscription des actions au titre des BSPCE 09 sera ajusté en le divisant par le Rapport ;
  
- décider qu'en cas d'exercice des BSPCE 09, les actions à recevoir, quelle que soit la date de leur souscription, auront toujours des droits pécuniaires proportionnels à la quote-part du capital qu'elles représentent (notamment dividende, boni de liquidation, prix de vente en cas de cession de la Société) et ceci nonobstant l'émission ultérieure d'actions

de préférence, ces dernières ne pouvant en aucun cas réduire les droits pécuniaires des actions ou bénéficier d'un droit pécuniaire préférentiel ou prioritaire quel qu'il soit sur les actions ;

- décider que tant qu'il existera des BSPCE 09 en cours de validité, la Société ne pourra ni modifier son objet, ni amortir son capital, ni modifier les règles de répartition de ses bénéficiaires. En revanche, et conformément aux dispositions de l'article L. 228-98 1<sup>er</sup> alinéa du Code de commerce la Société pourra modifier sa forme sociale dans le respect des règles légales et statutaires en vigueur ;
- décider que plus généralement, les droits des titulaires des BSPCE 09 seront préservés de telle façon qu'ils soient en mesure de détenir, par voie d'exercice de leurs BSPCE 09, un pourcentage du capital social égal à celui qu'ils détiendraient s'ils avaient exercé ces BSPCE 09 au jour de leur émission et participé à toute augmentation de capital ultérieure et ce, aux conditions financières qui auraient alors été les leurs ;
- Décider que les actions nouvelles, résultant de l'exercice des BSPCE 09, seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> jour de l'exercice au cours duquel ils sont levés, et elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales ;
- décider de déléguer au Directoire, pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée Générale tous pouvoirs pour mettre en œuvre les décisions qui précèdent et notamment :
  - de désigner les attributaires des BSPCE 09 et le nombre de BSPCE 09 à attribuer à chacun d'eux,
  - de fixer le prix et les conditions d'émission des BSPCE 09,
  - de constater conformément aux dispositions légales applicables, le nombre et le montant nominal des actions attribuées au titre de l'exercice des BSPCE 09 et les augmentations de capital en découlant et procéder en conséquence à toutes modifications statutaires consécutives et d'une façon générale remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire.

Les BSPCE09 devront être exercés dans un délai de 2 ans à compter de la date de leur attribution par le Directoire. A défaut ils seront caducs.

**La quinzième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.**

La résolution a pour objet de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008 par le vote de sa neuvième résolution, autorisant le Directoire à réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- autoriser, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions dont l'autorisation fait l'objet de la treizième résolution qui précède ou dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des assemblées postérieures, et ce, dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société, par périodes de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles ;
- déléguer au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, pour procéder à la réduction de capital corrélative, en constater la



réalisation, modifier en conséquence les statuts et, généralement, accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

**La seizième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription.**

Cette résolution a pour objet de :

- mettre fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa onzième résolution d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- déléguer au Directoire, pour une durée de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital, en France ou à l'étranger, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une « Filiale »).

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 2 millions d'euros étant précisé que ce plafond est commun aux dix-septième à dix-huitième résolutions sur lequel le montant nominal de la présente résolution s'imputera ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

- décider que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 30 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission. Ce montant est indépendant du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la dix-neuvième résolution soumise à la présente Assemblée Générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 30 ans. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Directoire fixera les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur et pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale.

Plus généralement, le Directoire déterminera, dans les limites fixées ci-dessus, l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission et des titres émis et lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associés à des titres de créance, leur durée déterminée ou non et leur rémunération.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

**La dix-septième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.**

Cette résolution a pour objet :

- de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2007 par sa douzième résolution,
- de déléguer au Directoire pour une durée de 26 mois avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera par incorporation successive ou simultanée de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la résolution seize.
- Le montant nominal d'augmentation de capital pouvant être réalisée dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 2 millions d'euros étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société. Le plafond de la présente délégation est commun au plafond de 2 millions d'euros visé à la seizième résolution.
- De décider qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attributions gratuites et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, le Directoire pourra décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions légales.

- De conférer au Directoire tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

**La dix-huitième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.**

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi à décider pour chacune des émissions décidées en application de la seizième résolution, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, lorsque celui-ci constatera une demande excédentaire dans les conditions de l'article L.225-135-1 et dans la limite des plafonds prévus par la seizième résolution.

**La dix-neuvième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société.**

Cette résolution a pour objet :

- de mettre fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa quinzisième résolution d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société ;
- de déléguer au Directoire, pendant une période de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger et/ou sur le marché international, en euros ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'obligations assorties de bons de souscription d'obligations et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 30 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant nominal maximum est indépendant du montant des titres de créances qui seraient émis sur le fondement de la seizième résolution, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au dessus du pair.

- De conférer tous pouvoirs au Directoire pour :
  - procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission,
  - arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt,
  - fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société,

- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques,
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.
- De prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**La vingtième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des options de souscription ou d'achat d'actions.**

Cette résolution a pour objet de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 par le vote de sa treizième résolution, autorisant le Directoire à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et à certains mandataires sociaux ;
- d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par l'article L. 225-185 du Code de commerce, des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions de la Société, dans les conditions suivantes.

Les options de souscription d'actions donneront droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital. Elles comporteront, au profit de leurs bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options.

Les options d'achat d'actions donneront droit à l'achat d'actions provenant d'un rachat effectué, préalablement à l'ouverture de l'option, par la Société dans les conditions légales définies par les articles L. 225-208 ou L. 225-209 du Code de commerce.

Le nombre total d'options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acquérir un nombre d'actions supérieur à 300 000 actions de la Société. Par conséquent, dans l'hypothèse où le Directoire déciderait de n'attribuer, en vertu de la présente autorisation, que des options de souscription d'actions donnant droit à la souscription d'une action de la Société de 1 euro de valeur nominale, le montant nominal maximum d'augmentation de capital serait de 300 000 euros étant précisé que ce plafond est autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les seizième et dix-septième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Aucune option ne pourra être consentie aux salariés et mandataires sociaux possédant plus de 10 % du capital social.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire à la date à laquelle les options seront consenties.

Le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales en vigueur applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les options ne pourront être consenties (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le Directoire pourra suspendre l'exercice du droit de souscription ou d'achat d'actions pendant un délai de trois mois au maximum.

Si la fin de la période d'option devait intervenir au cours du délai de suspension, cette période d'option serait alors prolongée et reprendrait au jour de la fin du délai de suspension pour une durée égale à celle courue entre le début de la suspension du droit d'option et la date de la fin de la période d'option initialement fixée.

Il est demandé à votre Assemblée de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, dans les limites fixées ci-dessus, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- définir les caractéristiques des options : souscription ou achat d'actions ;
- fixer, dans les conditions légales, les dates auxquelles seront consenties des options ;
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions que chacun pourra souscrire ou acquérir ;
- fixer les conditions d'exercice des options et leur durée de validité, et notamment les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option ; fixer les conditions de suspension, restriction ou interdiction d'exercice de tout ou partie des options, et arrêter les dates de jouissance des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou à acquérir seront ajustés dans les cas prévus par la loi ;
- accomplir tous actes et formalités, notamment à l'effet de rendre définitives et de constater la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la délégation faisant l'objet de la présente résolution ;
- modifier les statuts en conséquence, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation.

**La vingt et unième résolution porte sur une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L. 225-129-6 1<sup>er</sup> alinéa du Code de commerce.**

Sous la condition suspensive de l'adoption des treizième, quatorzième, seizième, dix-septième et vingtième résolutions ci-dessus, cette résolution a pour objet de :

- Déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne tel que prévu aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et qui remplissent, en outre les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;
- Décider de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription attribués aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux Salariés du Groupe ;
- Fixer à dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
- Décider de fixer à 128.000 euros le montant nominal maximal des actions, de 1 euro de valeur nominale chacune, qui pourront être ainsi émises ;
- Décider que le prix d'émission d'une action, déterminé par Directoire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des dispositions du Code de travail est supérieure à dix (10) ans.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la société. Pour cette raison, nous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

**La vingt-deuxième résolution est la résolution usuelle donnant pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.**

En vue de réaliser les opérations que nous venons de vous exposer, nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous seront soumises dans le sens qui vous est proposé.

Fait à Paris  
Le 24 avril 2009  
Le Directoire